

**INSTITUT DES STRATEGIES POUR LE D EVELOPPEMENT
DURABLE I.S.D.D.**

Quelle démocratie pour le Congo d'aujourd'hui ?

Programme d'éducation civique n° 01

**Avec l'appui de la
Fondation
Hanns Seidel**

2005

Publié par : L'Institut les Stratégies pour
le Développement Durable, I.S.D.D.

Conçu par : Prof. KIBANDA MATUNGILA
Prof. TABA KALULU
Prof. OBOTELA RASHIDI
Mr. Modes et KAYOMBO-RASHIDI
Mlle Vera Oka HILBER
Mlle Fifi FALASI

Conception dessin : Pic UMA ALI

Mars 2005

Remerciements

L'I.S.D.D. remercie sincèrement toutes les personnes de bonne volonté qui ont contribué à la mise en oeuvre de ce programme d'éducation civique. Les manuels y relatifs constituent une compilation des diverses réflexions des Associations et Institutions à travers les publications, séminaires et colloques organisés tant au Congo que dans les autres pays.

Notre devoir consiste à exprimer nos sentiments de gratitude à l'égard de la Fondation Hanns Seidel pour sa précieuse contribution à la mise en place et au lancement de cet ambitieux programme. Les effets sont, à notre humble avis, attendus dans les milieux les plus profonds de nos populations. Comme on peut le remarquer, la refondation de l'Etat en R.D. Congo post conflit appelle les énergies de tous.

A ce titre, nous tenons à témoigner vive vent notre reconnaissance au Révérend GATHAKA, Directeur Exécutif du Centre Oecuménique pour la Justice et la Paix ECJP pour avoir accepté de partager l'expérience Kenyane d'animation du programme d'éducation civique avec I.S.D.D. Nous sommes également redevables aux Représentants des Eglises, Syndicats, ONGs des Droits de l'Homme et Leaders féminins. Il s'agit particulièrement de Mesdames Jeanne UKURMU (CCT) et Catherine ODIMBA (Université) ainsi que de Messieurs Henri MUHIYA (CARTECI, Idriss CATENGA (PIECE-AT), MWILA KAYEMBE (CDHM), Antoine KATEMBO (ECC), Sébastien BACHI (EPSP), Célestin MWAMBAY (C.S.C.), Macaire NTANTU (UNTC), FUMUNZANZA (Eglise Orthodoxe), Sabin BANZA (Ligue des Electeurs), NZINGA MALUKA (Eglise Indépendante) et Jonathan KIPULU (MILAPRO).

Le concours de rédaction des Professeurs TABA KALULU, Noël OBOTELA RASHIDI et André LUBANZA, Mr. Modeste KIYOMBO RASHIDI et Mesdemoiselles Veronika HILBER et Fifi FALASI, a été très appréciable. Ils ont promptement accepté d'apporter leur contribution à l'élaboration des manuels d'éducation civique en cette période cruciale de sortie de crise en R.D.C.

Directeur de l'ISEDD
Professeur KIBANDA MATUNGIL.A

Avant propos

Ce manuel d'éducation civique tourne autour des questions d'intérêts communs en cette période qui prépare l'avènement d'une société démocratique en R.D. Congo.

Il s'agit des questions portant sur le contenu du pouvoir démocratique à tous les niveaux, Ces valeurs à promouvoir, des règles et principes applicables, du rôle des institutions (Syndicats, Eglises, Associations des jeunes, des Femmes...), en vue de consolider la démocratie et promouvoir le développement autocentré, la responsabilité de chaque citoyen et les mécanismes l'exercice de la citoyenneté responsable.

En vérité, ce manuel forme un assemblage des expériences et réflexions sur la pratique de la démocratie en Afrique et dans le monde. Il est aussi un guide pour tous les citoyens en vue de leur permettre d'organiser des débats dans leurs milieux les plus proches et d'assurer la participation à la mise en oeuvre d'une gouvernance démocratique dans notre pays.

A cet effet il porte :

- une esquisse d'une programmation d'actions, individuelles et collectives en vue de la refondation d'un Etat de droit ;
- les pistes de la formalisation d'un engagement en faveur des libertés fondamentales, du pluralisme, de la primauté du droit et de la participation citoyenne ;
- les germes du fonctionnement des institutions civiles et publiques dont l'éthique et les principes d'action doivent consolider la démocratie tous les échelons et préparer les citoyens aux élections prochaines pour la désignation des dirigeants élus et la mise en place d'une paix durable.

La méthode de discussions en petits groupes de 7, 9, 11 ou 13 personnes, appelée « cercles d'études » destinés aux adultes permettra l'échange d'expérience en vue

- de l'acquisition des connaissances nouvelles sur différents centres d'intérêts communs ;
- du traitement des problèmes pour trouver des solutions adéquates de promotion de la paix, de la démocratie et du développement

La multiplication des foyers de formation et de sensibilisation des citoyens dans tous les milieux (églises, syndicats, associations, groupements...) et la mobilité des groupes de formation, permettent des discussions ouvertes sur des sujets ayant trait à la vie quotidienne et aux conditions de promotion d'un Etat de droit. Cette méthode à usage populaire est l'élément catalyseur de nouvelles connaissances, des aptitudes et comportements en vue de l'émergence d'une nouvelle société plus organisée.

Cette méthode permet donc des discussions sur le même pied d'égalité et donne l'opportunité à tous de s'exprimer sans distinction de sexe, de statut social, de fonction ou de niveau d'études des citoyens. C'est un moyen d'implication à la prise de décisions disponible à tous. Il permet enfin un développement personnel et

général : avoir confiance en soi, apprendre à partager les idées, se découvrir et découvrir les autres, apprendre à respecter les opinions des autres et être critique et donc apprendre à pratiquer les principes de la démocratie.

L'usage de ce manuel est une opportunité d'auto-évaluation des acquis et des efforts encore nécessaires pour sortir la majorité de la population de l'attentisme, de l'obscurantisme et du subjectivisme en vue de l'engager résolument dans la voie du progrès moral et de la bonne gouvernance.

A la fin de chaque chapitre, quelques questions sont posées pour vous permettre de lancer les discussions avec les compatriotes disposés à partager les idées sur notre avenir commun et permettre au groupe de collecter patiemment les arguments et d'orienter les décisions liées au vécu quotidien. C'est à ce titre que l'ISDD exhorte tous les lecteurs et usagers de ce manuel à tirer le maximum d'enseignements en vue de garantir de proche en proche la démocratie en R.D.C.

Modeste KAYOMBO RASHIDI
Responsable du Programme
Education civique à l'ISDD

LISTE DES ABREVIATIONS

ABAKO	: Alliance des Bakongo
AFDL	: Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
CARTEC	: Coordination des Actions pour la Réussite de la Transition de l'Eglise Catholique
CCT	: Centrale Congolaise du Travail
CDHM	: Comité des Droits de l'Homme Maintenant
CEI	: Commission Electorale Indépendante
CENCO	: Conférence Episcopale Nationale du Congo
CEREA	: Centre de Regroupement Africain
CNS	: Confédération Nationale Souveraine
CONAKAT	: Confédération Nationale du Katanga
CPP	: Comités de Pouvoir Populaire
CSC	: Confédération Syndicale du Congo
DIC	: Dialogue Inter-Congolais
ECJP	: Centre Oecuménique pour la justice et la Paix
EIC	: Etat Indépendant du Congo
FPC	: Front Patriotique Commun
IDA	: Association Internationale de Développement
MILAPRO	: Mouvement Laïc Protestant
MNC	: Mouvement National Congolais
MPR	: Mouvement Populaire de la Révolution
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PIECE-AT	: Programme Islamique d'Education Civique et Electorale et d'Appui l'aboutissement de la Transition
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PSA	: Parti Socialiste Africain
SNU	: Service des Nations Unies
UDPS	: Union pour la Démocratie et le Progrès Social
UNTC	: Union Nationale des Travailleurs du Congo

INTRODUCTION

Tout autour du globe, notre époque résonne des cris de liberté et de démocratie. Alors que le besoin de liberté peut être tenu pour inné, la pratique de la démocratie doit s'apprendre. Cela dépendra de la volonté et de la détermination ainsi que de la sagesse collective des peuples eux-mêmes et non de la bienveillance des dirigeants qui ne tirent leur légitimité que d'eux-mêmes.

La transition politique vers la démocratie en R.D.C. est caractérisée par des épisodes de privation des libertés, des guerres d'agressions et rébellions, de pillages formel et informel de l'économie et de la négation des droits fondamentaux de l'homme de la part des gouvernants.

L'avenir de la démocratie en R.D. Conço apparaît de plus en plus comme un problème de responsabilité des citoyens.

En effet, les promesses de démocratie ont mobilisé et continuent à mobiliser les peuples dans le monde entier. L'Afrique enregistre à son tour une ère de réformes, et les démocraties dynamiques sont en train de s'implanter. On peut légitimement prétendre que les institutions démocratiques sont capables de satisfaire les aspirations universelles de l'homme : la liberté et le self-gouvernement. L'apparent jaillissement de la demande de liberté ne garantit nullement la permanence du succès de la démocratie.

Une société démocratique n'est pas seulement une arène où les individus poursuivent leurs objectifs personnels. Les démocraties sont florissantes si les citoyens les cultivent avec soin et s'ils mettent une liberté durement gagnée pour participer à la vie de la société en faisant entendre leurs voix au cours des débats publics, en élisant des représentants qui seront considérés comme responsables de leurs actes et en acceptant la tolérance et le compromis dans la vie publique.

Les citoyens d'une démocratie bénéficient du droit à la liberté individuelle, mais ils partagent l'obligation de se joindre à autrui pour façonner un avenir qui continuera à garantir dans la société, le respect des valeurs fondamentales que sont la liberté et l'auto-gouvernement.

CHAPITRE 1 : LA DEMOCRATIE A TRAVERS LES ELEMENTS D'HISTOIRE DE LA R.D.C.

1. Principaux repères

Commencer ce manuel consacré à la démocratie par des éléments historiques n'est pas un exercice fortuit, ni banal. Il s'agit de fournir des repères précis sur l'évolution du pays et permettre aux lecteurs de comprendre l'importance de la lutte démocratique menée par le peuple depuis plus d'un siècle. En effet, comme le rapporte ELIKIA MBOKOLO, « il n'y a pas de conscience nationale, ni de citoyenneté sans conscience historique » (Interview à la Référence Plus du 6 janvier 2005). C'est pourquoi, ce chapitre demeure à la fois indicatif et suggestif.

Jusqu'à la Conférence de Berlin, tenue du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, l'espace devenu aujourd'hui « Congo » était constitué des peuples regroupés en chefferies, royaumes ou empires. A titre d'exemple, nous citerons les royaumes Kongo, Kuba ; les empires Lunda et Luba ; les populations Mongo dans la Cuvette centrale, les Ngombe, les Libinja (ou gens d'eau), les Ngbandi, les Ngbaka ; plus au nord, les Zande et les Mangbetu. A l'Est et au Nord Est de cet espace, c'est la région inter-lacustre et la zone montagneuse de l'Ituri. On y retrouve les peuples bantou et nilotiques, ainsi que des communautés Twa. Les agriculteurs sont mêlés aux éleveurs.

Chaque peuple a évolué selon son organisation socio-politique et au gré des influences conjoncturelles. Celles-ci ont cependant différé de celle introduite à l'ouest par les Européens et à l'Est par les Arabes et leurs collaborateurs. Les Chefs locaux ont été, dans la plupart des cas, les complices de ce commerce illicite et éhonté. Il faut reconnaître que cette pratique qui avait sévi jusqu'au XIX^e siècle, a laissé des séquelles démographiques non négligeables.

Avant le grand partage de l'Afrique opéré à Berlin, les populations congolaises ont eu à recevoir différents visiteurs étrangers africains et européens. C'est la grande étape des « explorateurs » ou « découvreurs » illustres. On citera notamment Stanley. Peu à peu, sous le couvert de la lutte anti-esclavagiste et des missions « civilisatrices », un pouvoir extra-africain régenté par le Roi Léopold II s'installe au Congo. Cela s'est fait parfois à coup de conquêtes ou par la force.

L'Etat Indépendant du Congo « E.I.C. » qui existe, de 1885 à 1908, marque la période léopoldienne. Les agents de l'EIC soumettront l'espace congolais à une exploitation sauvage, à un écrémage aux conséquences néfastes. La recherche du caoutchouc rouge (red rubber) et de l'ivoire conduisit à l'utilisation des méthodes contraires aux droits de l'homme (chicottes, mains coupées, viols, exécutions sommaires, etc.). Ces exactions finirent par jeter le discrédit sur le Roi et son système. A la suite des problèmes financiers, il céda en 1908 l'EIC à la Belgique. Bien avant la récupération de l'EIC, il faut noter des mouvements violents comme des révoltes de Luluabourg en juillet 1895, celle de la colonne Dhanis le 14 octobre 1897 et la dernière dite de Shinkakasa (Bas-Congo) le 17 avril 1900.

La reprise en mains du Congo par la Belgique sera un tournant dans l'histoire de

l'exploitation du pays. Contrairement au système de la cueillette instituée par Léopold II, l'Etat Belge assure une gestion rationalisée dans tous les domaines. Le pays fut mis en valeur par et pour la Belgique et les intérêts belges. Les populations furent soumises à l'impôt ; les contribuables étaient recensés et suivis. Le capitalisme prit progressivement possession de l'économie du pays.

Durant les deux grandes guerres (1914-1918 et 1940-1945), les Congolais ont participé au profit de la métropole aussi bien sur le champ de bataille que dans le domaine économique à travers les travaux liés à l'effort de guerre. Par ailleurs, les Congolais furent soumis à des travaux durs dans le cadre de l'exploitation du pays. Dans ce cadre, il faut situer le système de cultures obligatoires.

Le poids de ces contraintes n'a pas laissé indifférentes les populations. Loin de rester passives, elles ont manifesté leur opposition ou leur ras-le-bol à travers des réactions violentes ou par la voie des sectes et par des mouvements religieux. La révolte des Pende en 1932, les grèves enregistrées au Katanga et dans le Bas-Congo, la mutinerie de la Force Publique à Luluabourg en juin 1944, le messianisme incarné par le Kimbanguisme, le Kitawala sont à comptabiliser dans le lot des défis des populations du Congo au pouvoir colonial.

Longtemps assujettis, ces peuples ont peu à peu commencé à se relever. L'influence de l'élite afro-américaine (Marcus Garvey, W.E.B. Du Bois, etc.) a implicitement inspiré la prise de conscience manifestée par une personnalité comme Paul Panda Farnana dans les années 1920. De nombreux combattants revenus des campagnes de Seconde Guerre Mondiale ont également contribué à susciter l'éveil du sentiment nationaliste parmi les Congolais. Le rôle des évolués créés par le colonisateur a participé, quoique de façon diffuse, à cette dynamique.

L'opportunité offerte par la publication du « Plan de trente ans » du Professeur Jef Van Bilsen en décembre 1955 (version flamande) et en février 1956 (version française) permit à quelques intellectuels (Joseph Ileo, Albert Nkuli, Dominique Zangabie, Antoine Ngwenza, Victor Njoli et Joseph Ngalula) réunis autour de l'Abbé Joseph Malula, alors Vicaire à la Paroisse Christ Roi, appelé groupe de la « Conscience Africaine » d'apporter une réplique. Ce document désigné sous le nom de Manifeste de la Conscience Africaine » parut le 30 juin 1956 et fut tiré en 10.000 exemplaires.

Les auteurs y ont réclamé les élections en remplacement du système des nominations. Le mot « indépendance » était mentionné une seule fois.

Rappelons que la veille de la publication du « Manifeste », un autre document hautement historique fut rendu public. Il s'agit de la Déclaration de l'Episcopat du Congo Belge et du Ruanda-Urundi qui s'est aussi préoccupé des problèmes socio-économiques. La presse de Léopoldville publia les deux documents le 2 juillet 1956.

L'ABAKO produisit le 23 août 1956 un Contre Manifeste, un document plus radical qui rejeta notamment l'idée du « Plan de trente ans ». L'ABAKO se prononça pour l'indépendance immédiate.

L'effervescence notée dès 1955 sera ponctuée deux ans après par les élections des

conseils communaux en 1957 et 1958 à Léopoldville, Elisabethville, Jadotville, Coquilathville, Stanleyville, Bukavu et Luluabourg. Il s'est agi là du premier exercice de la démocratie. Cela n'a pas empêché l'éclatement des soulèvements du 04 janvier 1959 à Léopoldville et du 30 octobre 1959 à Stanleyville.

Durant cette époque et selon les circonstances, ces diverses communautés ont dû subir la traite esclavagiste. Cette forme d'asservissement a existé selon les normes traditionnelles.

Au lieu d'ouvrir une ère de liberté et de développement, la proclamation de l'Indépendance le 30 juin fait entrer le Congo dans la zone de turbulences politiques. Le discours du Premier Ministre Patrice Emery Lumumba prononcé ce jour là va jeter le froid dans les relations entre le Congo et l'ancienne puissance coloniale. Très vite les rapports entre le Président Joseph Kasa-vubu et le Premier Ministre vont se gâter. En septembre 1960, ils vont se révoquer mutuellement. C'est devant cette confusion que, le Colonel Joseph Désiré Mobutu fait un premier « coup d'Etat » et installe le Collège des Commissaires Généraux.

L'assassinat de Lumumba, Joseph Okito et Maurice Mpolo le 17 janvier 1961 sonne le glas de la confusion qui verra le jour et se poursuivra, malgré l'intermède du Gouvernement Adoula, jusqu'à la prise de pouvoir par Mobutu le 24 novembre 1965.

Le régime institué par Mobutu sera caractérisé par l'autoritarisme, le monopartisme, une moindre considération des droits humains. Les conditions de vie des populations vont se dégrader au fur et à mesure. Les populations mettront ainsi à l'oeuvre des stratégies de survie. Des slogans fallacieux et trompeurs tels que « moto na moto abongisa », « MPR égale servir, non se servir » et la philosophie de « l'authenticité » ne seront que des manoeuvres pour asseoir le Parti-Etat.

Le vent de la perestroïka surprendra le régime au soir de son existence. La démocratisation lancée le 24 avril 1990 ne sera que de la poudre aux yeux. L'immense espoir soulevé par la tenue d'une conférence nationale souveraine (août 1991 - décembre 1992) sera de courte durée. La transition qui commence sera une suite ininterrompue de déceptions.

Sur ces entrefaites arrive au pouvoir, le 1^{er} mai 1997, l'Alliance des Forces démocratiques pour la Libération « AFDL » de Laurent Désiré Kabila qui renverse le dictateur affaibli par une longue contestation populaire. Il s'en suivra une année après, une série de mouvements de rébellion tantôt fondés sur l'absence de démocratie pour les uns et les autres de pillage des ressources naturelles et donc de l'économie (appropriation des ressources minières et naturelles). Cette vague de guerres s'est avérée d'une extrême complexité, éclaboussant toute la région des Grands lacs et faisant plus de 3 millions de morts.

L'assassinat le 16 janvier 2001 de Laurent Désiré Kabila mettra fin à un pouvoir autoritaire. Ce dernier sera succédé par son fils et marquera le début d'une nouvelle ère menant du dialogua inter-congolais à un fragile processus de paix et à un gouverner lent de transition.

La question des richesses du Congo couvre toute l'histoire et pose encore aujourd'hui le problème du modèle de développement et du mode de gouvernance

devant assurer une paix durable sur cet espace.

La situation générale de la R.D.C. se caractérise par quatre grands axes de résistance qui sont

1. la résistance contre le système esclavagiste et colonial (mouvements Kimbanguiste et Kitawala, grèves syndicales ainsi que l'éveil le l'élite chrétienne progressiste...; le syncrétisme ou messianisme de Dona Béatrice, Simon Kimbangu...);
2. la résistance contre le néocolonialisme et le séparatisme dont les programmes ambitieux seront portés par le Manifeste de la N'sele, la philosophie de l'authenticité, la zaïrianisation, ... ;
3. la résistance contre la dictature de Mrs. Mobutu et Kabila L.D., notamment les mouvements des étudiants, la lettre des 13 parlementaires et la marche des chrétiens du 16 février 1992... ;
4. la résistance populaire contre les agressions étrangères du Ruanda et de l'Ouganda et la nouvelle forme de dictature interne tendant à instituer la balkanisation. Cette forme est incarnée notamment par Mgr. Kataliko et la Société civile.

Bref des régimes d'oppression contre la mise sur pied d'un système de gouvernance démocratique. Le Congo est toujours en quête de son indépendance véritable.

2. La R.D.C. en phase d'une transition politique interminable

« Si, lors de la Conférence de Berlin qui se termine en février 1885, l'immense Congo devient une colonie placée sous la souveraineté du Roi de la Belgique, Léopold II, c'est parce que ce dernier a su tirer les fruits de la rivalité entre trois puissances de l'époque (la Grande Bretagne, la France et les Etats Unis), tout en se présentant comme un humaniste cherchant à enrayer la traite des noirs opérée par les Arabes. A l'époque, le territoire congolais est présenté comme une colonie ouverte aux marchands de toute l'Europe. Sur fond de chicottes, de mains coupées ou de viols, la mission « civilisatrice » de Léopold II fera du Congo la colonie la plus lucrative d'Afrique, grâce à l'exploitation du cuivre, du caoutchouc, de l'ivoire ou de l'hévéa. Ce n'est qu'en 1908, sous la pression internationale que le gouvernement belge dépossède Léopold II de la colonie congolais. L'exploitation des richesses naturelles ne diminuera pas pour autan. Elle traversera les deux guerres mondiales. »

La R.D.C. a connu six guerres civiles les plus importantes et deux sécessions (événements) dont les plus récentes 1998-2004 sont à caractère politico-économico-militaire présentées comme guerres civiles. A la suite du mouvement ayant conduit à son indépendance le 30 juin 1960, la R.D.C. a vu la naissance des partis politiques les uns fondés sur le nationalisme, d'autres pour la quête d'argent.

La Transition politique vers une société démocratique peut être ainsi regroupée en cinq grandes périodes caractérisées par des modes d'exercice du pouvoir articulés sur les idées forces et suivies des crises en discours politiques (thématiques, de

philosophie, de guerres civiles (suite à la mauvaise répartition ou même la gestion prédatrice) et caractéristiques des partis politiques qui se sont déployés. Il s'agit des périodes ci-après :

1956– 1960

Cette période dont le point culminant fut l'accession de notre pays à l'indépendance est celle de l'apparition d'une élite politique et sociale qui avait l'ambition de revendiquer la liberté des peuples à se gouverner en plus des libertés générales dont certaines étaient limitées et les droits méconnus.

A la lumière des actions menées par les mouvements de revendication de l'indépendance, deux courants politiques vont prendre forme : le courant dit nationaliste privilégiant l'unité du Congo, l'appropriation totale de la gestion de la chose publique, le refus de l'aliénation, de la manipulation et de la séparation prônant l'égalité immédiate dans la jouissance des droits civiques aux exclus d'hier (MNC/Lumumba, CERE, PSA...) et l'autre courant prônant l'autonomisation des espaces économiques et culturels, considérés comme modérés, d'émancipation discriminatoire et progressive des ethnies ou fédéraliste (ABAKO, CONAKAT, MNC/KALONJI...).

Les approches générales en vue de la décolonisation ont été généralement les mêmes autour du thème indépendance. Il s'agit de l'unité politique du Congo. Les contraintes telles que le non apprentissage de la gestion, l'amateurisme, l'absence d'une culture démocratique prônant l'alternance... ainsi que l'incapacité de la gestion du pouvoir, les enjeux de la guerre froide, l'absence d'objectifs politiques autres que le remplacement des gouvernants d'hier aux dépens des intérêts des populations, l'inexpérience dans l'observance des règles de jeu démocratique... sont vite apparues. Cet ensemble a engendré des crises de légitimité, l'émiettement de la base politique réduite à l'ethnie, la tendance à l'autocratie, la tyrannie et les guerres civiles dont les conséquences sont cumulatives sur les plans social et économique au cours de la période ayant suivi la proclamation de l'indépendance.

1960 -1965

L'indépendance du Congo est proclamée le 30 juin 1960. Lors de la cérémonie officielle, le Premier Ministre Congolais fraîchement élu, Patrice Lumumba, réalise un discours imprévu et qui contraste radicalement avec la vision de l'ancien colon : « Nous avons connu que la loi n'était jamais la même selon qu'il s'agissait d'un Blanc ou d'un Noir : accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres. Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses. Exilés dans notre propre patrie, notre sort était vraiment pire que la mort elle-même ». Très vite, le Colonel Mobutu, appuyé par les puissances occidentales, se retrouve à la tête de l'armée qui entre en guerre contre les « lumumbistes ». Le 17 janvier 1961, Patrice Lumumba et deux de ses collaborateurs sont assassinés. Cinq ans plus tard et après des dizaines de milliers de morts, la quête d'une indépendance « contrôlée » est parachevée par le second coup d'Etat de Mobutu C'est le début d'une dictature de 32 années dans le Zaïre de Mobutu.

Cette période est caractérisée par la recherche du consensus politique sur les règlements de légitimité, l'élargissement de la base du pouvoir d'Etat, la recherche de la réconciliation nationale, la sauvegarde de l'intégrité territoriale et la restauration de l'Etat central. La Constitution du 15 août 1965 traduira un consensus politique qui tentera de recréer les conditions de la démocratie qui venait d'être brisée.

1965– 1982

La gestion autocratique à la suite de la prise du pouvoir par le Président Mobutu le 24 novembre 1965 avait comme caractéristique de mobiliser les populations contre les reproches de la période passée : crise de légitimité, effondrement des bases des politiques économiques libérales ainsi que celles sociales, à travers des actions tendant à la création d'une Nation : Universités, Ecoles, grandes entreprises publiques, affirmation de l'autorité de l'Etat confondue progressivement à sa personne (Etat patrimonial, paternaliste et providentiel), a entraîné l'institutionnalisation du M.P.R. parti révolutionnaire en la confondant à la vie publique : « Un seul Peuple, Un seul Chef, Une seule Nation » et induisant la confiscation du pouvoir d'Etat ainsi que de toutes les libertés fondamentales.

Les années 1970 sont celles de la « kleptocrate mobutiste », c'est-à-dire des emprunts bancaires massifs, de ; détournements de fonds, de la corruption et des « éléphants blancs ». Ces projets de développement pharaoniques vont de la ligne à haute tension Inga-Shaba à l'aciérie de Maluku. La crise de la dette extérieure des années 1980 débouche ensuite sur les années d'austérité, de la politique de la rigueur menée par le Premier Ministre Kengo wa Dondo, en étroite collaboration avec le FMI et la Banque Mondiale. Les coupes sombres dans le budget de l'Etat et dans les dépenses sociales poussent les populations à mener des stratégies de survie. Même Mobutu, inquiet de voir sa cassette personnelle tronquée, exprimera son désaccord.

La centralité politique du M.P.R. fera des associations (syndicats, églises, mouvements de la jeunesse, groupements féminins...) des appendices du pouvoir d'Etat entraînant ainsi la prédation, avec son cortège des meurtres, des violations massives des droits de l'homme, l'appropriation par une minorité de l'essentiel des richesses de l'Etat, l'expropriation des entreprises étrangères, la négation de l'identité aliénante, l'émergence des anti-valeurs (dix fléaux) qui vont déboucher sur les deux guerres du Shaba, les deux guerres de Moba.

Les premières tentatives des élections libres de 1977 et la naissance de l'UDPS en 1982 à la suite d'une fronde au niveau du Parlement constituent le frais de cette gestion.

En effet, la lettre de 52 pages adressée à Mr. Mobutu par les acteurs politiques composés essentiellement des parlementaires, dénonce la gestion prédatrice et l'absence des libertés, l'accaparement du pouvoir entre les mains d'une seule personne et la politisation de toutes les institutions.

Les ressources pour le développement seront affectées généralement aux activités

culturelles aux dépens des structures de l'Etat en diminution à la suite de la crise économique mondiale des années 1980 et à la mauvaise application de la Zaïrianisation de 1973. La période d'après 1982 sera caractérisé a par la lutte pour la conservation du pouvoir d'une part et de l'élite, de conquête des libertés politiques. Cette dynamique aboutira à la tenue de la Conférence Nationale Souveraine en 1991-1992, forum qui a servi à la relecture de la situation générale du pays et à la redéfinition du nouvel ordre politique à mettre en place.

La caractéristique de cette période est : la reconquête des espaces politiques avec déviationnisme à base ethnique pour renforcer le pouvoir totalitaire du M.P.R. (F.P.C.) et la satellisation des partis dits alimentaires pour contrecarrer l'avancée d'une véritable démocratie. La crise du multipartisme a tendance autocratique et la lutte d'influence pour le contrôle des espaces nouveaux par les acteurs politiques et l'élite corrompue préparent le décor qui va faciliter l'arrivée de l'AFDL.

En examinant attentivement les facteurs à la base des oppositions et alliances (objectifs et méthodes) autour de l'élaboration de la Constitution, il faut noter que les négociations politiques initiées de toutes parts pour tenter de baliser le chemin n'ont pas été capitalisées par l'ensemble de la population. Elles n'ont pas permis de jeter les bases de la requalification de l'espace des droits de l'homme, de l'éthique politique et sociale, de la légitimité, éradiquer les règles de prédation et de désintégration du pouvoir dictatorial et la mise en place des institutions plus crédibles pour la renaissance du Congo et de l'Afrique. Bref, des transformations complexes étaient au rendez-vous (ajustement des valeurs, définitions de l'ordre politique et des modalités de gestion des pouvoirs d'Etat et choix des modèles).

1993 – 1997

Cette période était pourtant propice à la consolidation de la démocratie naissante contre l'Etat assiégé et l'Etat mis à l'écart. Il s'agissait aussi d'un moment de prise en compte inéluctable du phénomène de globalisation, de pauvreté du plus grand nombre et de mise en oeuvre des politiques sociales et économiques. Malheureusement, on a assisté à la renaissance de l'autoritarisme, à la prolifération des ONGs apparues comme des structures d'encadrement des minorités à risque, l'ethnicité contre la citoyenneté lesquels ont miné l'autorité de l'Etat et toutes les institutions.

Ce fut la période du clivage rural-urbain, élite-non élite à la base des critiques des politiques, des crises artificielles, des allégeances, sans qu'un mode différent d'exercice du pouvoir ait changé et que la demande d'une politique libérale souhaitée pour sauver l'Etat et les populations soit effectivement prise en compte, conformément au modèle libéral dominant.

1997 – 2002

La démocratie ayant acquis le « statut d'illusion » pour la population et d'opportunités pour de nombreux acteurs politiques à la recherche des privilèges et avantages financiers, la période de 1997-2002 est fondée sur l'autoritarisme à façade démocratique. En lieu et place de promouvoir la démocratie, l'AFDL favorisera le cadre de résurgence des conflits ethniques selon les conceptions fascistes,

communistes en confisquant les libertés civiles au nom de la participation autour du concept clé « nationalisme », laissant ainsi beaucoup de questions sans réponse.

2002 – 2004

Le dénominateur commun de l'ensemble des périodes passées est l'avortement sans de la démocratie et l'apparition épisodique du multipartisme. L'Etat est resté à la dérive.

3. Relevé des principaux problèmes du Congo

Crawford Young, dans son « Introduction à la politique congolaise » (Editions Universitaires du Congo, Kinshasa/Lubumbashi/Kisangani, 1965, 391 pages), écrit qu'au moment de l'indépendance, il y avait 10.000 fonctionnaires et officiers dans l'administration, la magistrature et l'armée. Il n'était pas possible à un Congolais, qu'il résidât en ville ou dans la brousse, de ne pas s'apercevoir qu'il était « administré » (p.12).

Cette architecture coloniale a progressivement subi l'épreuve du changement et a commencé à connaître diverses fortunes. Nous ne reviendrons plus ici sur la loi du 27 avril 1962 par laquelle on promettait à chaque région d'être administrée selon ses aspirations profondes et qui déterminait les principaux critères pour l'érection de nouvelles provinces. En effet une entité devait :

- compter une population de 700.000 habitants ;
- présenter une viabilité économique ;
- être basée sur une pétition introduite par les deux tiers des députés provinciaux et nationaux appartenant à la région.

Le nombre d'habitants ne constituait pas une clause restrictive ou limitative. Ainsi, « une population de moins de 700.000 habitants pouvait être prise en considération si les impératifs politiques et sociaux l'exigent. » (p.331).

La suite est connue. La subdivision du pays a eu lieu. La perception de ces provinces appelées de façon péjorative « provincettes » n'était-ce pas là la persistance d'une colonisation mentale qui continuait car nous étions habitués aux E grandes provinces d'avant le 30 juin 1960. Là c'est une autre histoire. Ici nous présentons quelques conséquences découlant des crises qui ont émaillé l'histoire du Congo.

D'une manière générale, les principales conséquences sont les suivantes :

- Elargissement du fossé entre le sommet (gouvernants, centre) et la base (gouvernés, périphérie). Les partis politiques et les leaders avaient abandonné le peuple au profit des délices de la capitale. Devenus « orphelins » les gens d' « en-bas » se sont démobilisés et ont baissé les bras. Ces frustrations ont été récupérées à travers les crises de légitimité par les opposants et ont favorisé l'éclosion des rébellions comme celles de 1963 et 1964.
- Départ précipité des fonctionnaires belges et leur remplacement par des cadres Congolais. désignation et nomination des nouveaux par des acteurs politiques en recourant certes aux critères administratifs, mais appuyés par l'équilibre régional et ethnique des personnes choisies. La plupart du temps,

ces nominations ont été effectuées dans les rangs de l'Administration en tenant notamment compte de l'âge. Les difficultés ont émaillé ces opérations. Le choix des originaires était souvent de mise (cfr la « géopolitique » lancée durant la Conférence Nationale Souveraine) pour faire revivre le clientélisme, le tribalisme, le népotisme, la corruption etc. Les administrations provinciales ou autres mises en place ont ainsi ployé sous la charge du nombre de clients à satisfaire, souvent sans expérience, mais membres des partis ou de famille. Hormis d'autres problèmes y afférents, il faut particulièrement noter le poids financier découlant de la présence d'un tel personnel.

- La « Libéralisation » du contrôle sur la mobilité des personnes et de l'exploitation des minerais. Avant l'indépendance, l'indigène était contrôlé et ses déplacements sujets à autorisation (passeport de mutation). Son abandon, après l'indépendance, provoque l'exode rural et le dépeuplement des milieux ruraux ; la surpopulation des centres urbains et l'existence des bandes de jeunes à être instrumentalisés ...
- Les Institutions de base fonctionnent à deux vitesses : si les administrations communales urbaines ont connu quelques problèmes, il n'en a pas été le cas de celles évoluant dans le monde rural où la stabilité s'est maintenue à travers une main-mise forte d'une désignation souvent lointaine et de nature autoritaire.
- Désarticulation du réseau national d'évacuation. Les colonisateurs avaient fait de l'exutoire atlantique la seule voie d'évacuation. Les différents événements ont fini par désarticuler la voie nationale. Le Katanga s'est tourné vers le Sud ; les diamants du Kasai ont pris d'autres voies de sortie ; les produits du Kivu et de la Province Orientale détournés vers l'hinterland oriental, etc.

Cette énumération n'est pas exhaustive. Toutefois, quarante-quatre années après, les problèmes épinglés en 1960-1965 semblent être têtus. C'est comme si l'histoire était un perpétuel recommencement. Ces difficultés persistent encore avec plus d'acuité. Que faire pour sortir du gouffre ? Comment faire en sorte que la proximité soit effective et ne se limite plus dans les textes ?

Les élections prochaines n'auront de signification que si elles peuvent proposer des modèles et des modes de transactions qui consolident la démocratie et l'Etat de droit.

4. Les entraves à la démocratie

Les entraves à la démocratie se retrouvent évoquées dans les problèmes vécus dont le constat a été fait dans le point précédent. De manière générale, on peut les identifier de la façon suivante :

- a) l'incapacité du peuple à se définir le mode de gouvernance qui satisfasse à ses aspirations et intérêts ;
- b) la quasi inexistence d'une élite politique préparée à la gestion de la démocratie ;
- c) la fausse conception du pouvoir d'Etat et l'inexpérience dans la gestion des

- institutions sociales et politiques ;
- d) la confiscation anticipée des libertés fondamentales sous des prétextes divers pour éviter l'alternance du pouvoir ;
 - e) l'éloignement d'accès aux services sociaux de base et l'écartement du peuple de la gestion de la chose publique ;
 - f) la main-mise des puissances étrangères et les conflits armés et guerres civiles ;
 - g) l'incapacité du peuple à se pendre en charge collectivement notamment dans les grandes agglomérations et les villes et l'exode du cerveau ;
 - h) le délabrement des institutions de recherche-appliquée dans tous les secteurs ;
 - i) la manipulation, la corruption, l'exploitation, l'impunité, le muselage de l'opinion publique par la désinformation et l'intoxication, ayant donné lieu une nouvelle forme d'esclavagisme.

Questions

1. Le contenu de ce chapitre vous a-t-il édifié ou apporté une lumière sur l'histoire du Congo ? Si oui, donnez quelques moments importants de l'évolution de notre pays.
2. Jusqu'ici les dirigeants du Congo ont été souvent accusés d'avoir mal géré. Quelle est, d'après vous, la part du peuple dans l'échec du processus démocratique du pays ?
3. Quels sont les facteurs importants de la déchéance de l'Etat Congolais et comment fallait-il surmonter les obstacles clés ?
4. Entre le « démocratisation » et la démocratie il y a une marge dans l'histoire du Congo. Quelles sont les limites pour parvenir à une démocratie efficace en R.D. Congo d'aujourd'hui ?

CHAPITRE 2. : MOTIONS SUR LA DEMOCRATIE.

La démocratie est définie comme le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Pouvoir du peuple : l'autorité politique appartient au peuple qui désigne librement ses dirigeants, accorde confiance et donne un mandat, généralement au moyen des élections.

Pouvoir pour le peuple : les personnes qui ont reçu ce mandat doivent exercer le pouvoir au profit du peuple, dans son intérêt, et non pour les privilèges, les honneurs et l'enrichissement personnel.

Pouvoir par le peuple : l'exercice du pouvoir par les membres de la société capables de peser des actes politiques bénéfiques au peuple, sinon à la majorité, activement en faisant la politique, en étant au pouvoir ou dans l'opposition ; passivement sans faire la politique, en exprimant son opinion de manière ouverte et pacifique, au moment opportun, y compris par les élections.

Cette confiance issue du peuple se définit par sa souveraineté qui lui permet d'investir ses représentants désignés au cours d'élections libres. Se réclamer d'un soutien populaire peut paraître une étiquette démocratique. Liberté et démocratie sont des mots que l'on utilise souvent de façon interchangeable, mais ils ne sont pas synonymes.

La démocratie évoque effectivement une série d'idées et de principes sur la liberté et la modalité de gestion de la chose publique consistant en une série de pratiques et de procédures élaborées au regard des expériences souvent ardues, controversées et tortueuses. Cependant, elle est l'institutionnalisation de la liberté.

Certains éléments ont résisté à l'épreuve du temps pour caractériser la démocratie à savoir : les fondements du gouvernement constitutionnel, les droits de l'homme et l'égalité devant la loi.

Les démocraties peuvent être réparties en deux formes de base : la démocratie directe et la démocratie représentative.

Dans une démocratie directe, tous les citoyens, sans l'intermédiaire de représentants élus ou désignés, peuvent participer à la prise de décisions publiques. Un tel système n'est manifestement praticable que là où il y a un petit nombre de citoyens – au sein d'une communauté restreinte ou d'un conseil tribal ou encore d'une cellule syndicale, où les membres peuvent se réunir dans une seule pièce pour mettre une question en discussion et prendre une décision par consensus ou par un vote à la majorité des participants.

Exemple : Dans la Grèce Antique du V^e et VI^e siècles av. J.C., la démocratie était un phénomène d'une grande complexité. Au centre des institutions les citoyens adultes de sexe masculin. Les femmes, esclaves et étrangers en étaient exclus. Elle votait à la majorité simple et pouvait prendre des décisions sur presque toutes les questions de politique intérieure, sans aucune restriction imposée par la loi. Les procès se déroulaient devant des jurys composés de 501 citoyens, qui décidaient,

également à la majorité, de la culpabilité ou de l'innocence du prévenu. Les Chefs de l'Assemblée n'étaient pas élus mais désignés par tirage au sort, car les Athéniens pensaient que tout citoyen était capable d'occuper une charge publique. Ces fonctions n'étaient d'ailleurs pas nombreuses : les généraux étaient élus pour des périodes d'un an. Le poids des décisions reposait presque exclusivement sur les citoyens membres de l'Assemblée. Cette cité de Périclès n'avait aucun exécutif comparable à ce que sont maintenant un Président, un Premier Ministre, un Cabinet ou un corps permanent des fonctionnaires. N'étant limitée par aucun frein constitutionnel (ex : séparation des pouvoirs), la cité d'Athènes était souvent le proie des factions et la victime de manipulations ourdies par des orateurs éloquents ou rusés. »

Les sociétés modernes, étant donné leur taille et leur complexité, donnent peu d'occasions aux citoyens de pratiquer la démocratie directe.

Aujourd'hui, la forme la plus connue et appliquée de la démocratie est celle représentatives dans les grandes agglomérations, régions, provinces et pays. Les citoyens y élisent des représentants chargés de prendre des décisions politiques, d'élaborer des lois et d'administrer des programmes pour le bien commun. Au nom du peuple, ces personnalités peuvent délibérer sur des questions complexes de caractère public, de façon systématique et réfléchie, ce qui exige une dépense de temps et d'énergie interdite à une vaste majorité de particuliers.

La façon dont ces représentants sont élus peut varier énormément. A l'échelon national par exemple, ils peuvent être choisis par des circonscriptions dont chacune élit un seul représentant.

Par ailleurs, dans le système de la représentation proportionnelle, chaque parti politique est représenté au sein des assemblées législatives en fonction du pourcentage des voix qu'il a obtenu à l'échelon local, provincial ou national, ou encore choisit ses représentants de façon moins formaliste, grâce à des consensus entre différents groupes plutôt que par les élections. Quelle que soit la méthode utilisée, les représentants sont responsables de leurs agissements devant le peuple.

1. Fondements de toute démocratie

La démocratie n'est pas seulement un jeu de règles et de procédures constitutionnelles qui détermine la façon dont un gouvernement fonctionne. Le gouvernement n'est qu'un élément d'un tissu social composé d'institutions publiques et étatiques, de partis politiques, d'organisations et d'associations nombreuses et diverses.

Cette diversité ou pluralisme suppose que les multiples institutions et groupements organisés au sein d'une société démocratique ne dépendent pas du Gouvernement pour leur existence, leur légitimité ou leur autorité. Elles interagissent avec le gouvernement, moteur et responsable de la vie collective.

Des milliers d'organisations privées fonctionnent à l'échelon local ou à l'échelon national. Nombre d'entre elles jouent un rôle de médiation entre les personnes et les institutions sociales et gouvernementales. Elles remplissent ainsi un rôle qui n'est pas imparti au gouvernement et offrent aux individus l'occasion d'exercer leur; droits et responsabilités en qualité de citoyens.

Ces groupes représentent les intérêts de leurs membres de différentes façons :

- en organisant des débats sur les intérêts fondamentaux de la communauté ;
- en s'efforçant d'influer sur les prises de décisions politiques ;
- et en soutenant des candidats aux élections.

Par leur intermédiaire, les individus ont le moyen de participer de façon significative à l'action du gouvernement et à la vie de leur communauté.

Dans une démocratie,

- a) Les pouvoirs du gouvernement sont de par la loi, clairement définis et étroitement limités.
- b) Les organisations privées peuvent exercer leur influence sur le gouvernement et chercher à le rendre responsable de ses actes.
- c) Les citoyens peuvent explorer les possibilités qu'offrent la liberté et les responsabilités du « self-government » en proposant des politiques alternatives, c'est-à-dire capables d'articuler les intérêts des diverses couches de la population et de soutenir le progrès et l'avancée du bien-être général.

En soi, la démocratie n'offre aucune garantie. Elle nous laisse la chance de réussir ou le risque d'échouer. C'est donc à la fois une promesse à tenir et un défi à relever.

C'est une promesse que des êtres libres, travaillant ensemble, peuvent se gouverner d'une manière qui servira leurs aspirations à la liberté de la personne, aux chances économiques à la justice sociale.

C'est un défi car la réussite de l'entreprise repose sur les épaules des citoyens et de personne d'autre.

Depuis l'indépendance de la R.D.C., le peuple Congolais a été gouverné par une dictature directe ou indirecte. Cette gouvernance se caractérise par le pouvoir suprême absolu, l'autoritarisme et la limitation des libertés. Il n'a plus jamais été donné au peuple l'opportunité de participer dans le choix raisonné des dirigeants et des politiques à mettre en oeuvre. Le peuple était donc spectateur sur le plan politique. L'état des affaires ne le concernait pas. Il s'en est suivi des violations massives des droits de l'homme, l'accroissement de la répression, des crimes divers, l'assujettissement et la manipulation des Associations, le crétinisme parlementaire l'inféodation de la justice, les détentions politiques, les tueries, les massacres et disparitions de certaines figures politiques, la négation complète des élections libres, bref l'Etat policier.

Le peuple a résisté à cette oppression par des protestations (lettre de 52 pages, consultation populaire, CNS, guerres dites de libération). Le multipartisme instauré depuis 1990 bien qu'ayant donné l'espoir d'une réelle libération pacifique, n'aura été qu'un multipartisme sans démocratie. Le pluralisme politique était donné comme la règle d'une démocratie de façade.

Les Constitutions amendées de 1977 et 1992 ne se limitaient qu'à traduire et faciliter les changements sans élections, c'est-à-dire, biaisant la responsabilité et la souveraineté du peuple. L'élite politique se caractérisait par la recherche du gain facile. Il y a eu, au cours de cette période, l'implosion des querelles de positionnement, le retour aux partis ethniques, les menaces de sécessions et les

populations réfugiées dans leurs propres pays (à cause de l'insécurité, des intimidations, des violences liées aux manipulations). En effet, dans cet environnement, les élections ne pouvaient être libres et transparentes étant donné que les structures dictatoriales étaient intactes.

Pour espérer maximiser la dignité et satisfaire aux aspirations étouffées depuis l'indépendance, le peuple attend encore l'établissement d'une société démocratique : société où les libertés et droits individuels et collectifs sont respectés, la justice pour tous, la prospérité économique et l'Etat de droit garantis à tous tels qu'exprimé et rendu dans l'hymne national « Débout Congolais ».

Le multipartisme démocratique est fondé sur la liberté et la justice pour tous et un gouvernement qui reconnaît le pouvoir du peuple comme base de gouvernance et qui met sur pied des règles telles que définies dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et d'autres textes internationaux qui recommandent le progrès de l'humanité, l'égalité, la justice et la paix.

Les règles à établir doivent définir :

- les relations entre les lois et les citoyens (pouvoir) ;
- les fonctions du gouvernement ;
- les modes d'expression de participation à la prise de décisions ;
- les mécanismes de contrôle par le peuple et/ou le plébiscite ;
- et tenant compte des circonstances le lieux et de temps, certains domaines de décisions reconnues à d'autres forces civiles et locales.

En effet, il existe certains types de démocratie selon le poids donné à tel ou tel aspect des programmes : sociaux, économiques ou simplement des droits et principes d'exercice des libertés.

Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple suppose que les citoyens partagent ses avantages et ses fardeaux.

Au sein de chaque société et de chaque génération, le peuple doit chaque fois reprendre l'oeuvre démocratique, reprendre les principes du passé et les adapter aux pratiques de l'âge nouveau et d'une société qui se modifie. Les citoyens d'une démocratie doivent se savoir responsables du destin de la société dans laquelle ils ont décidé de vivre.

Toute démocratie a pour fonction d'échafauder les structures sociales, juridiques et constitutionnelles qui assureront la protection et la promotion des droits. Un peuple a le gouvernement qu'il mérite.

a) Le respect des droits fondamentaux

Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont dotés par le Créateur des droits inaliénables. Parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur.

Des gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés.

Dans une démocratie, les gouvernements n'octroient pas les libertés fondamentales. Ils sont créés pour protéger ces libertés que tout individu possède en vertu de sa seule existence. Les droits inaliénables sont des droits naturels accordés par Dieu. Ils ne sont pas abolis par l'instauration d'une société. Ni la société, ni le gouvernement ne peuvent les « aliéner ». Ils comprennent : la liberté de parole, la liberté de religion et de conscience, la liberté d'assemblée et le droit à l'égalité devant la loi. Leur existence ne dépend pas du Gouvernement, ces droits ne peuvent être supprimés par la loi, pas plus qu'ils ne sont soumis aux caprices momentanés d'une majorité électorale.

Les sociétés démocratiques protègent également certains droits civiques tels que le droit à un jugement équitable constituant le noyau des droits que doit garantir tout mouvement démocratique.

1) Liberté d'expression

La liberté de parole et d'expression est le sang même de toute démocratie. Pour débattre et voter, pour s'assembler et protester, pour pratiquer la religion et assurer la justice à tous, les citoyens ont besoin d'un courant continu de paroles et d'informations. La démocratie c'est d'abord la communication. C'est le fait que des gens parlent entre eux de leurs problèmes communs et élaborent leur destinée commune. Avant que les peuples puissent se gouverner eux-mêmes, ils doivent être libres de s'exprimer. Grâce à un échange ouvert d'idées et d'opinions, la vérité l'emporte sur le mensonge ; ainsi les valeurs d'autrui sont mieux comprises, les zones de compromis plus clairement définies et les voies du progrès plus largement ouvertes.

La démocratie dépend de l'existence de citoyens instruits, informés, capables d'accéder aux plus vastes connaissances possibles, ce qui les mettra en mesure de participer, autant qu'ils ne pourront, à la vie publique de la société. L'ignorance engendre l'apathie. La démocratie prospère grâce à l'énergie des citoyens portés par un libre flot d'idées, de données, d'opinions et d'hypothèses.

Elle doit parfois défendre les droits d'individus et groupes militant en faveur de pratiques anti-démocratiques telles que la répression de la liberté de la parole. En effet, « le remède à la liberté de parole, c'est la liberté de parole ». C'est en élargissant le débat et non pas en muselant la parole et la contestation que l'on peut, en fin de compte, rétablir la vérité et rendre plus judicieuse l'action des pouvoirs publics. Le corollaire de la liberté de parole est le droit qu'a le peuple de s'assembler et de demander pacifiquement au gouvernement d'écouter ses revendications.

Pour maintenir la paix publique, les gouvernements démocratiques peuvent légitimement réglementer le temps et le lieu des réunions politiques et des manifestations, mais ils ne peuvent user de cette autorité pour interdire toute protestation, ou empêcher des groupes de dissidents de faire entendre leur voix.

2) Liberté et religion

La liberté de religion ou de façon générale la liberté de conscience implique qu'aucun individu ne doit être contraint de professer une religion ou une croyance quelconque

contre son gré.

En outre, nul ne doit être puni ou pénalisé en aucune façon pour avoir choisi une religion plutôt qu'une autre ou pour avoir décidé de n'en adopter aucune. L'Etat reconnaît que la foi religieuse est une affaire profondément personnelle. On ne peut obliger les enfants à fréquenter une école confessionnelle particulière, et nul ne peut être forcé d'assister à des services religieux, de faire des prières ou participer à des activités religieuses contre sa volonté.

b) La règle de la majorité et les droits des minorités

Les démocraties sont ces systèmes dans lesquels les citoyens adoptent librement des décisions politiques selon la règle de la majorité. Mais le règne de la majorité n'est pas nécessairement démocratique : personne par exemple ne peut trouver équitable ou juste un système qui permet à 51 % de la population d'opprimer 49 % restants au nom du principe de la majorité.

Dans une démocratie, la règle de la majorité doit être assortie de garanties en faveur des droits de l'homme qui, à leur tour servent à protéger les droits des minorités - qu'il s'agisse de minorités religieuses, ethniques ou politiques ou tout simplement du groupe qui a été mis en minorité lors d'un débat sur un texte législatif controversé.

Les droits des minorités ne dépendent pas de la bonne volonté de la majorité et ne peuvent être abolis par un vote de cette majorité. Ils sont protégés parce que les lois et les institutions protègent les droits de tous les citoyens. En effet la majorité gouverne et les droits des minorités sont protégés par la loi et par les institutions qui incarnent le droit.

c) La séparation des pouvoirs d'Etat

En démocratie, le pouvoir repose sur le principe de la séparation entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Le pouvoir législatif souvent appelé Parlement ou Congrès a pour tâche essentielle l'élaboration des lois. Il a pour devoir de voter et de réviser les lois ainsi que de contrôler les activités du pouvoir exécutif.

Il peut prendre la forme d'une chambre (Parlement monocaméral) ou de deux chambres (Parlement bicaméral : la Chambre haute et la chambre basse) qui, selon les pays, consistent en la représentation de la grande aristocratie. Aujourd'hui, à cause du principe de l'égalité des citoyens, les deux chambres ont comme rôle de représenter une même population mais de deux manières différentes définies dans la Constitution. Le pouvoir exécutif appelé Gouvernement est incarné par le Président de la République ou le Premier Ministre.

En plus de l'exécution des lois et des jugements, le gouvernement met en place la politique administrative, économique, sociale et culturelle et l'exécute. L'armée et la Police font partie du pouvoir exécutif.

Le pouvoir judiciaire est constitué des Cours et Tribunaux. Leur mission est de dire le droit, de faire respecter les lois votées par le Parlement et exécutées par le

Gouvernement en les applique et aux cas litigieux. Pour lui permettre de remplir sa mission, il doit être indépendant vis-à-vis des deux autres pouvoirs.

2. La culture démocratique

La culture démocratique se définit par les éléments ci-après : la reconnaissance de l'autre, la diversité, la tolérance, la soumission à la loi de la majorité, la responsabilité, l'égalité, la transparence, l'obligation de rendre compte, les élections libres et transparentes. Le dosage de ces valeurs permet à la démocratie de s'incruster dans la société.

Pour l'établir, il existe nombreuses institutions qui permettent son exercice : les institutions politiques et les institutions de la société

Parmi les institutions politiques de la démocratie, on cite : le Parlement, le Gouvernement, les Cours et Tribunaux, les Médias, les Partis politiques et la Société civile, organisée en forces sociales/forces vives. Ces institutions interagissent pour assurer les principes démocratiques.

La démocratie ne se ramène pas à la somme des institutions. Toute démocratie se dépend largement des comportements, des pratiques et des normes qui déterminent l'aptitude d'un peuple à se gouverner. Elle exige une culture civique.

Tout système politique autoritaire encourage une culture marquée par l'irresponsabilité, la passivité et l'apathie et cherche à former des citoyens dociles et obéissants.

Dans un système démocratique, la culture est le fruit des activités que les individus choisissent librement d'exercer. Les citoyens d'une société libre cherchent à satisfaire leurs intérêts, à exercer leurs droits et se sentent responsable de leur existence. Ils créent ainsi diverses institutions telles que Associations, Eglises, Syndicats, Ecoles, Mutualités...

Ils décident eux-mêmes du lieu où ils vont travailler, du genre du travail qu'ils feront, du lieu de leur résidence, de leur affiliation à un parti politique, de leurs lectures...

Il s'agit des décisions personnelles et non pas politiques. La principale contribution qu'apporte la démocratie à l'art c'est de lui assurer la liberté – la liberté de créer, de faire des expériences et d'explorer le monde de la raison et de l'esprit humains.

Dans une société démocratique, existe une myriade de groupements. En effet, les associations indépendantes peuvent ainsi empêcher le despotisme des partis ou l'arbitraire du Prince.

- Celles dont la raison d'être est d'exercer une influence sur le gouvernement sur certaines questions, portent le nom de groupes de pression ou de lobbies.
- Par ailleurs, celles dont l'enjeu économique dans les orientations politiques qu'ils préconisent, bien qu'il leur soit loisible de prendre aussi position sur des problèmes qui ne les concernent pas directement, sont des groupes d'intérêts privés (associations industrielles et commerciale!, groupements professionnels ou les syndicats).

- Il en existe d'autres qui se parent du titre de groupements d'intérêt public, comme les organisations de défense de l'environnement ou de certaines catégories sociales (enfants, personnes avec handicap, femmes veuves...) sont en quête de ce qui leur paraît être le bien commun du public ou de la collectivité. Sans être plus sages ou plus vertueux que les défenseurs des intérêts privés, ils prennent des positions sur des grandes questions étant donné que ce n'est pas leur intérêt personnel.

Les groupes de pression sont à l'oeuvre dans une démocratie et surveillent de près l'opinion publique. A cet effet, ils élargissent leur soutien, forment le public, influencent la politique gouvernementale. Ils jouent le rôle de médiateur ou de courroie de transmission entre l'individu isolé et le gouvernement qui est généralement une énorme machine éloignée du citoyen. Les diverses interactions (discussions, oppositions/pétitions, dialogue) afin d'attendre le consensus, permettent de prendre des décisions qui affectent le bien-être de la population.

1. Démocratie et éducation.

L'éducation est un élément vital de toute société mais tout particulièrement d'une démocratie. Au lieu d'inculquer une attitude d'acceptation passive, l'objet de l'enseignement démocratique est de produire des citoyens capables de se montrer indépendants, de poser des questions et de manifester leurs qualités d'analyse tout en connaissant les préceptes et les pratiques de la démocratie.

D'aucuns peuvent manifester un besoin inné de liberté individuelle, mais nul ne naît armé de la connaissance de ce que les institutions sociales et politiques peuvent faire pour rendre la liberté possible... Ces choses doivent s'acquérir. Elles doivent s'apprendre. L'endoctrinement comme tout enseignement inculque des valeurs.

2. Résolutions des conflits, compromis et consensus

Les êtres sont la proie des désirs parfois contradictoires :

- ils demandent la sécurité et chérissent le risque ;
- ils aspirent à la liberté individuelle et exigent l'égalité sociale.

La démocratie est, bien des égards, un ensemble de règles qui permettent de résoudre des conflits. En même temps, ces conflits doivent être gérés dans le cadre de certaines limites et se terminer par des compromis, par un consensus ou par tout autre accord que les parties tiennent pour légitime.

Si l'on fait peser trop lourdement l'accent sur l'un des termes de l'équation, cela peut mettre en péril toute l'entreprise.

La démocratie ne peut être présentée ou perçue comme un forum où les groupes peuvent présenter leurs revendications et en exiger satisfaction, au risque d'ébranler la société. Il faut éviter d'écraser l'individu et la société, en étouffant les voix du peuple. Les pressions exercées doivent aboutir à des compromis positifs et dynamiques.

La démocratie n'est pas une machine qui fonctionne toute seule une fois qu'elle a été

programmée en fonction des principes et procédures appropriés. Elle exige de la part des citoyens, la volonté de se montrer tolérants et d'accepter l'idée que les conflits sont inévitables.

De nombreux conflits ne se prêtent pas à des distinctions nettement tranchées entre « qui a tort » et « qui a raison ». Il peut s'agir de différences d'interprétations et des priorités sociales.

Les individus et les groupes doivent avoir au moins la volonté de tolérer leurs différences respectives, de reconnaître que l'autre camp a des droits et des points de vue légitimes. Il faut se rencontrer dans un esprit de compromis et de recherche de solutions. A force de débats et de compromis, on peut parvenir à des accommodements. Ce qui permet d'accroître la confiance favorable à la solution des problèmes futurs.

La formation des coalitions enseigne aux différents groupes de pression la façon de négocier avec les autres, de transiger et de travailler à l'intérieur du système. Les groupes opposés apprennent à débattre pacifiquement, à poursuivre leurs objectifs par des moyens démocratiques et à vivre dans un monde de diversité.

La démocratie n'est pas l'assortiment de vérités révélées immuables. C'est un mécanisme par lequel, à travers les conflits et les compromis entre idées, les individus et les institutions, le peuple peut, pour imparfaitement que ce soit, parvenir à la vérité.

La démocratie est pragmatique. Ni les idées, ni la solution des problèmes ne peuvent faire l'objet des expériences inscrites dans le cadre d'une idéologie rigide. Il convient de soumettre les hypothèses à l'épreuve du monde réel où l'on peut en débattre, les modifier, les accepter ou les écarter.

Le self-government n'est pas une garantie contre les erreurs. Il ne peut mettre fin aux rivalités ethniques ni assurer la prospérité économique. Il offre un espace au sein duquel prennent place des débats et des expériences qui conduiront à l'identification des erreurs et à la volonté d'aplanir les divergences tout en facilitant l'innovation et l'investissement, moteurs de la croissance.

3. Citoyenneté : droits, devoirs et responsabilités

La démocratie repose sur le principe que le gouvernement n'existe que pour être au service du peuple et non l'inverse. Les ressortissants d'un Etat en sont ses citoyens et non pas les sujets. L'Etat protège les droits des citoyens qui, en retour, doivent manifester leur loyalisme envers lui. L'Etat, entité séparée de la société exige les services et le loyalisme à ses ressortissants avec obligation réciproque d'obtenir leur approbation pour ce qu'il fait.

Quand les citoyens votent, ils exercent leur droit et leur responsabilité de déterminer qui gouvernera en leur nom. Le vote sert à légitimer des choix responsables de la part des citoyens. Le droit de vote ne peut être extorqué sous la contrainte ou par des manifestations publiques de soutien.

a) Droits civiques

Les citoyens ont les droits:

1. de s'affilier aux organisations de leur choix, indépendantes du gouvernement,
2. et de participer librement à la vie publique de leur société.

Ils doivent accepter la responsabilité que suppose une telle participation :

- s'informer des problèmes posés,
- manifester leur tolérance dans leurs rapports avec ceux qui soutiennent des opinions contraires,
- et consentir transiger en cas de besoin pour parvenir à un accord.

Les organisations de la société civile servent de courroie de transmission aux individus désireux de susciter un débat sur certaines questions ou de gérer leurs affaires.

Il ne s'agit pas d'une arme supplémentaire aux mains de l'Etat qui maintient ses sujets dans une situation d'obéissance.

Ex : Les jeunes dans un Etat démocratique ont le devoir de servir (librement accepté par la société) sous le drapeau pendant une certaine durée, en temps de paix si cela est décidé par les législateurs qu'ils ont eux-mêmes élus. Le soldat-citoyen effectue ce service en sachant qu'il remplit une obligation car les membres d'une société démocratique ont la possibilité d'agir collectivement pour modifier les termes de cette obligation.

La citoyenneté suppose une large définition des droits et des responsabilités. C'est l'avant et le revers de la même pièce. Dans l'exercice individuel des droits de la personne figure aussi l'obligation de protéger et d'élargir lesdits droits pour soi-même et pour autrui.

Les droits pas plus que les individus, n'existent isolément. Ils ne peuvent être tenus comme propriété privée des individus sans que soient prévus des obligations ; ils n'existent que dans la mesure où ils sont reconnus par des citoyens au sein de la même société.

b) Devoirs civiques

Les citoyens ont le devoir :

- de voter les lois
- d'élire les dirigeants à tous les niveaux.

c) Responsabilités civiles

Les droits de la personne constituent un rempart contre les abus de pouvoir d'un gouvernement ou d'une majorité politique provisoire. L'électorat est le gardien suprême de sa propre liberté.

De ce point de vue, un gouvernement démocratique, élu par des citoyens et responsable devant eux, n'est pas l'ennemi des droits de l'individu mais leur protecteur. C'est donc pour renforcer leurs droits que les citoyens assument leurs obligations et responsabilités civiles.

Participer au processus démocratique pour en assurer le bon fonctionnement

suppose que les citoyens ; doivent s'informer des problèmes critiques qu'affronte leur société- au moins pour voter intelligemment en faveur des candidats qui postulent des charges importantes.

Dans la même logique, la loi peut imposer d'autres obligations au citoyen comme la participation à des jurys (au civil comme au pénal) ou prendre part aux audiences publiques du Parlement, les Cours et Tribunaux.

L'essence de l'action démocratique est la participation active, librement consentie de la part du citoyen, à la vie publique. Il s'agit d'un engagement actif de tous, d'un bout à l'autre du spectre social, en vue d'affronter les tempêtes inévitables de l'économie et de la politique, sans sacrifier les droits et les libertés.

La participation active n'est pas rendue étroite autour de la lutte qui se livre pour des emplois électifs. Elle va au-delà, à tous les échelons (Quartiers, Communes...) autour des Commissions scolaires, emplois publics, groupements communautaires axés sur la santé, l'environnement, l'hygiène...

La démocratie constitue donc un processus, une façon de vivre et de travailler en emble. Elle exige la coopération, le compromis et la tolérance parmi tous les citoyens. Elle n'exige pas des citoyens qu'ils soient universellement vertueux, mais qu'ils aient le sens de leurs responsabilités.

L'homme était capable de justice, la démocratie est possible, et le penchant de l'homme pour l'injustice rend la démocratie nécessaire.

4. Les droits de l'homme et les objectifs politiques

L'histoire du monde permis d'incorporer le principe de protection des droits fondamentaux Je l'homme dans les Constitutions. Du droit féodal traditionnel aux Constitutions actuelles, la tendance est à l'élargissement de la liste des droits reconnus aux citoyens. Aux libertés de base - droit d'expression et d'égalité devant la loi, on a ajouté le droit à l'emploi, à l'éducation, à la culture ou à la nationalité, voire à un niveau de vie approprié.

Cette situation efface la distinction entre les droits inhérents à chacun et les objectifs que les individus et les gouvernements sont censés raisonnablement pou suivre.

Les gouvernements protègent les droits inaliénables tels que la liberté de parole en limitant leur propre action.

En revanche, le financement de l'enseignement, la fourniture à tous de soins médicaux, ou la garantie ce l'emploi, supposent leur participation active. Obtenir des soins médicaux adéquats et la possibilité de s'instruire devrait faire partie des droits de tout enfant à sa naissance. Il n'est pas évident de transformer étroitement toute aspiration humaine en droit.

a) Démocratie à la base, pluralisme politique et économie.

Depuis l'indépendance de notre pays, les populations censées prendre part à la vie de la communauté nationale ont été souvent marginalisées. C'est ce qui a entraîné des crises, des guerres, des conflits, certains latents, d'autres vifs entre différente; ethnies mais aussi des revendications de citoyenneté et autour de certaines frustrations liées aux fléaux décriés pourtant qui sont : tribalisme, concussion,

clientélisme, népotisme, détournements, discrimination... etc.

L'engagement du citoyen est le principe vital de la vie politique et donc de la démocratie. Dans une société démocratique, les citoyens sont libres de s'affilier à quantité d'organisations privées d'associations et de groupes de bénévoles. Les individus disposent du droit de s'associer librement et de s'organiser en divers groupes indépendants du gouvernement.

Beaucoup de ces groupements s'occupent des questions de politique, d'économie et sociale. Lorsque les citoyens ; ayant des intérêts communs se réunissent, leurs voix peuvent se faire entendre et les chances qu'ils ont d'influencer le débat politique augmentent.

C'est donc à travers le pluralisme autour des questions de vie commune : droits de l'homme, exercice du pouvoir, bonne gouvernance locale et pouvoir local... que la démocratie à la base est une des conditions du déploiement d'une société démocratique.

b) La démocratie et l'économie

Une bonne partie du débat au sein de toute démocratie porte sur le rôle qui incombe au gouvernement dans le domaine économique. La liberté économique est présentée comme l'élément indispensable au sein d'une société. Les questions économiques deviennent la principale force qui définit l'éventail politique et qui divise, au coeur du débat sur les politiques (arrangements, décisions, orientations, mises en oeuvre, pratiques...) économiques tendant à trouver des moyens et d'envisager la promotion des activités professionnelles, productives et protectrices du bien-être des populations

La relation entre l'économie et la politique trouve son fondement sur les stratégies, décisions et pratiques du gouvernement à promouvoir le progrès.

- Egalité de l'action sociale/ remboursement des dépenses médicales.
- Nationalisation ou privatisation de certaines entreprises, de certaines composantes de l'économie (télécommunications, énergie, transports, industrie lourde, industrie de pointe).
- Liberté du marché/pouvoir à la croissance économique et technologique en vue de la prospérité générale.

Aucune démocratie contemporaine n'a de système économique qui soit complètement entre les mains de l'Etat ou totalement affranchie des réglementations administratives. Toutes :

1. présentent des mélanges d'entreprises privées et d'interventions gouvernementales.
2. dépendent du fonctionnement du marché libre, au sein duquel les prix ne sont pas fixés par l'Etat mais bien par les décisions indépendantes ; de millions de consommateurs et de producteurs, qui s'additionnent tous les jours.

Le marché libre soumis aux principes de l'offre et de la demande est le principal moteur de la croissance économique et de la prospérité.

Il incombe, si nécessaire, au gouvernement de réglementer certaines facettes de l'économie. C'est à lui qu'il appartient de fournir des allocations de chômage, des prestations médicales et autres avantages sociaux de l'Etat Providence moderne ; et c'est lui qui doit mettre sa politique fiscale au service du développement économique et sociale.

La liberté ne peut garantir à elle seule la réussite économique. Mais la répression est le plus sûr moyen de l'échec économique.

L'avenir démocratique de la R.D.C. continuera d'alimenter les débats sur des questions économiques, mais de plus en plus souvent ces débats porteront non pas sur le choix entre la liberté et l'étatisme, mais sur la meilleure répartition des profits du marché libre, dans un monde de plus en plus interdépendant.

Faute d'avoir organisé une société civile réellement indépendante, promotrice des libertés fondamentales et des droits de l'homme, le Dialogue Inter-congolais tenu à San City en Afrique du Sud a estimé mettre sur pied les institutions d'appui à la démocratie,

5. Ethnicité et citoyenneté

Que peut faire un être contre sa nature ? Le statut d'éternel assisté au lieu d'esclave que confère l'appartenance au groupe ethnique, le membre étant menacé de perdre son statut d'approuvé et tomber comme une feuille morte, s'il en sort, dans le besoin, est une véritable épée de Damoclès qui décourage ceux qui veulent pactiser avec d'autres ethnies.

C'est l'éthique ethnique, prétendument supérieure, qui couve l'individu, assisté, aimé et protégé donc prisonnier qui devient désuète aujourd'hui, et fait du citoyen en rejeté. On ne sert plus parce qu'on appartient plus.

Quant à la citoyenneté, c'est la qualité, c'est la liberté, c'est la personne qui bénéficie de la franchise de la cité en s'acquittant de tous ses devoirs et en jouissant de tous ses droits, et non l'esclave. C'est aussi l'homme libre, l'électeur, la personne qui entre en contact avec d'autres, aimable, bienveillant, qui se conforme aux bons usages, altruiste et regarde le monde entier, c'est quelqu'un en quête d'un inconnu à sauver pour mériter des autres. Comment dépasser l'approche politicienne à coloration et inique et promouvoir une citoyenneté crédible

Faut-il éradiquer l'ethnicité en légiférant en faveur des mariages interethniques ? Faut-il méconnaître le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi au profit de l'exercice du pouvoir rotatif, à pondération tribale, et négligeant les autres aptitudes à gouverner ? En effet, l'ennemi est l'inégalité.

En effet, deux catégories de solutions doivent être envisagées : le sérum pour combattre le m 31 et le vaccin pour le prévenir. La démocratie est donc, grâce à la décentralisation, non la loi de la majorité, mais la loi des majorités. L'ethnie contribue souvent à taire l'incompétence, le détournement, l'immoralité. Elle sème la zizanie. La résolution des conflits suppose la prévention. La démocratie charrie aussi les institutions de la conscience morale en plus d'institutions éducatives. Il vaut mieux corriger le passé pour garantir l'avenir. L'exercice de la responsabilité citoyenne est

le fondement de notre identité. Le rôle de l'histoire pour la compréhension du passé et l'aménagement de l'avenir ne doit pas être occulté.

Questions

1. Quels sont les critères et les conditions pour établir une société démocratique en R.D. Congo ?
2. Les organisations de la société civile qui sont dominées, autorisées, surveillées ou mises en tutelle par le gouvernement, peuvent-elles contribuer à créer une société démocratique ?
3. Les institutions démocratiques sont-elles capables de satisfaire les aspirations universelles de l'homme : la liberté et le self-government ?
4. Comment expliquez-vous les modes de scrutin dans un système démocratique ?

CHAPITRE 3 : L'ETAT DE DROIT

Parmi les principes qui établissent et garantissent l'Etat de droit, il y a :

- la séparation et la collaboration des pouvoirs ;
- le pluralisme politique ;
- le respect des droits fondamentaux ;

- l'organisation des élections libres.

Depuis 1885 jusqu'à ce jour, le Congo est passé par plusieurs types de situations anachroniques (exploitation et spoliation sur le plan économique, discrimination des droits, l'esclavagisme, la répression, la ségrégation, le fascisme sur le plan politique, l'irresponsabilité des citoyens, le non respect : des droits de l'homme, la patrimonialisation du pouvoir pour mettre fin à la barbarie ou à l'Etat colonial et aujourd'hui à la situation de non-Etat). Différents gouvernements ont pris des schémas tels que l'anarchisme, l'autoritarisme et le pluralisme selon les différentes modalités de conception et de gestion du pouvoir d'Etat.

L'effondrement de l'Etat Congolais était dû essentiellement aux guerres par procuration, à l'incapacité morale et politique de l'élite de gérer la chose publique, aux diktats qui ont engendré des crimes politiques (Constitutions, systèmes politiques, modes de gestion), bref des réalités qui ont progressivement fracturé le corps social et engendré des rivalités et violences... et hypothéqué l'indépendance et la souveraineté nationale. La lutte pour le développement, la construction de l'Etat apparaît être un nouveau défi à relever.

Parti de la gestion secrète, le nouveau consensus politique pour relever le défi passe par la mise sur pied d'une politique officielle transparente de la chose publique, du gouvernement, éliminant les germes de conflit actuel. Il s'agit d'une politique qui s'oppose aux pratiques notoires de violation des droits de l'homme, du pillage, des anti-valeurs et donc démocratique.

Le changement de l'éthique politique fournit une occasion de remettre en question toutes les idées et pratiques du passé et d'affronter ainsi non seulement les dirigeants mais aussi le mysticisme et l'obscurantisme qui caractérisent une bonne partie de l'héritage post-colonial.

Des formes diverses d'opposition organisme au système politique passé apparaissent à la recherche d'un nouvel ordre politique plus juste, protecteur des intérêts et des droits de l'homme afin d'obtenir la fin de la tyrannie et la dignité de l'homme.

Des fortunes diverses, partis politico-militaires, milices ethnico-tribales avec leur cortège de guerres fratricides extrêmement pénibles et brutales, des pillages des ressources naturelles, du sabotage des infrastructures économiques, la renaissance des nationalités pour la conquête du pouvoir par la force utilisant l'alibi du combat contre la dictature du parti unique et les revendications de la démocratie et la participation du peuple ont abouti à la tenue de la C.N.S. des 1991 et du Dialogue Inter Congolais « DIC » en 2002.

Depuis 1960, après les premières élections pluralistes qui ont consacré le premier acte de libération du peuple Congolais du joug colonial, l'Etat s'est retrouvé progressivement dans une situation du consensus politique brisé. Des controverses qui ont suivi portent sur :

- l'exclusion politique et les inégalités de participation à la gestion de la chose publique ;

- l'effritement de la confiance et de la crédibilité interne et externe ;
- la perte de la légitimité du pouvoir à tous les niveaux ;
- la discrimination dans la vie économique et sociale.

Les élections libres et honnêtes ne pouvaient, dans ces conditions, être à l'ordre du jour.

Des phénomènes tels que l'instabilité des Constitutions, leurs neutralisations successives ainsi que celles des systèmes et régimes politiques, l'étouffement du leadership national et local par des tueries, massacres, complots... ont entraîné le déficit de l'Etat et par conséquent le manque de la culture démocratique que nous décrions aujourd'hui. Même l'institution comme le M.P.R, avec son manifeste de la N'sele et l'AFDL avec son programme Chembe chembe et les CPP qui ont consacré la privatisation de l'Etat, sa prise en otage par un groupe s'étant attribué la souveraineté. L'Accord Global et Inclusif portant les séquelles du passé pas permis de sortir du borbier avec sa logique des composantes

Comment mettre fin à l'attitude paternaliste qui conduit à imaginer que le développement ne pourrait émaner que d'en haut, sous la forme d'aumônes publiques et croire que seul le gouvernement ou le parti au pouvoir détient la connaissance des problèmes et des stratégies propres à les résoudre ?

Comment réduire le déficit de l'Etat, l'arbitraire et la gestion sans critique de la chose publique ?

Au moment de l'indépendance, les Congolais aussi bien que les étrangers considéraient que l'Etat avait un rôle majeur à jouer pour la promotion du développement économique et social. Jusqu'à la moitié de la décennie 1970, on réalisa beaucoup de choses dans les domaines social et économique. Après cette période, les résultats ont décliné constamment : un bon nombre d'acquis sociaux ont subi des graves érosions (un échec profond des politiques, un désinvestissement et une désindustrialisation).

Les causes de cette crise sont à la fois internes et externes, à savoir :

- l'absence de consensus politique : l'intervention inefficace des militaires et une mauvaise direction (manque de probité, d'équité, de responsabilité et de patriotisme, l'obscurantisme ;
- une mauvaise conception des priorités et des politiques crédibles et réalisables entraînant la pénurie des capacités administratives et financières due à l'exode rural ou à la fuite de cerveaux ainsi qu'aux mauvaises conditions de vie et de travail ;
- le manque de technologies adéquates ;
- le néocolonialisme : domination des anciennes colonies en jouant sur les différends internes et des pratiques économiques qui ont conduit à la paupérisation des populations à travers les prébendes au profit d'une minorité (concessions, le fardeau lourd de la dette, l'injustice de l'ordre économique international, le commerce triangulaire...) ;
- l'absence de relation dialectique entre l'Etat centralisé et la société civile. L'Etat ayant cessé d'être le moteur du développement mais plutôt la mamelle de la prédation entraînant la marginalisation du Congo, effritant la légitimité des dirigeants et diminuant les capacités du gouvernement.

En effet, l'essence de cette crise multiforme réside dans :

- les privations matérielles de la population et l'incapacité des gouvernements qui se sont succédés à y apporter efficacement remède ;
- les privatisations de l'Etat par une élite irresponsable, corrompue (les entreprises publiques étant devenues les biens sans maître) ;
- l'éloignement des centres d'impulsion pour la promotion de l'indépendance économique, au niveau de la nation et à celui des collectivités locales, et par conséquent de la souveraineté du peuple.

Parmi les solutions souvent proposées qui découlent de la somme des revendications, il y a :

- la réforme des structures et des institutions ;
- la ré-institutionnalisation de la liberté d'expression et de celle de la presse ;
- la dépolitisation de l'armée ;
- le rétablissement de la relation dialectique Etat-Société civile ; la restauration de la démocratie.

Des principes suivants doivent être consacrés :

1. L'égalité et la loi

Le droit à l'égalité devant la loi ou l'égalité de protection des lois, comme on l'appelle souvent, est fondamentale dans toute société juste et démocratique. Que l'on soit riche ou pauvre, que l'on appartienne à une majorité ou à une minorité ethnique ou religieuse, que l'on s'oppose au gouvernement ou qu'on le soutienne, chacun a droit à une protection égale devant la loi. En aucune circonstance, l'Etat ne doit imposer d'inégalités supplémentaires. Il doit traiter tout le monde en toute équité et en toute égalité.

Nul n'est au-dessus des lois, lesquelles sont en fait, créées par le peuple et ne lui sont pas imposées. Les citoyens d'une démocratie se soumettent à la loi parce que, en tant qu'auteurs des lois, ils reconnaissent ainsi obéir à eux-mêmes, même si c'est indirectement.

2. Une procédure légale régulière

Dans chaque société, tout au long de l'histoire, ceux qui administrent la justice pénale détiennent un pouvoir tel qu'ils peuvent se livrer éventuellement à des abus ou à des actes de tyrannie. Au nom de la raison d'Etat, des hommes et des femmes ont été emprisonnés, torturés, dépouillés de leurs biens, exilés et exécutés sans aucune justification légale et souvent sans même que des accusations précises aient été formulées contre eux. Aucune société démocratique ne peut tolérer de tels abus. L'Etat a le pouvoir de maintenir l'ordre et de punir les agissements criminels, mais les règles et les procédures par lesquelles il applique les lois doivent être publiques et explicites, et non secrètes, arbitraires ou sujettes à de quelconques manipulations politiques.

Les conditions essentielles de toute procédure légale sont :

- La police ne peut ni forcer ni fouiller un foyer sans mandat d'un tribunal qui établit la juste cause de la perquisition. Il ne peut y avoir une police secrète.
- Nul ne peut être maintenu en détention sans inculpation explicite spécifiant par écrit l'infraction présumée. Les suspects ont le droit de connaître la nature exacte de l'accusation portée contre eux et doivent également être immédiatement relâchés en vertu de la doctrine sur l'accusation sans fondement ou l'arrestation illicite.
- Les personnes accusées de crimes ou de délits ne peuvent être maintenues longtemps en prison. Elles ont droit à un procès rapide et public et à une confrontation avec leurs accusateurs qu'elles ont la faculté de contredire.
- Les autorités ont l'obligation d'accorder la liberté sous caution ou sous condition à tout accusé dans l'attente de son procès, s'il est improbable que l'intéressé s'enfuit ou commette d'autres crimes. Sont interdits les châtimens tenus pour « cruels et exceptionnels » selon les lois et les traditions de chaque société.
- Nul ne peut être contraint à porter témoignage contre lui-même. La police ne peut donc en aucun cas user de la torture ou de contraintes physiques ou psychologiques. Les aveux forcés sont interdits. La menace ou toute autre forme de contrainte pour obtenir des informations comme preuves lors du procès est interdite.
- Nul ne sera jugé deux fois pour le même chef d'inculpation. Quiconque a été jugé et acquitté par un tribunal ne peut plus être poursuivi à nouveau pour la même raison.
- Pour prévenir tout abus éventuel de la part des autorités, la loi n'a pas d'effet rétroactif. Les textes adoptés après les faits ne peuvent s'appliquer à des crimes ou délits qui n'étaient pas tenus pour tels au moment où ils ont été commis.
- Les défendeurs bénéficient d'une protection supplémentaire contre les actes coercitifs de l'Etat. Les accusés ont le droit à un Avocat qui les représente à chaque stade d'une procédure pénale, même s'ils ne peuvent assumer eux-mêmes les frais de cette protection juridique. La police doit également informer les suspects de leurs droits lors de leur arrestation, y compris de leur droit à demander un Avocat et à refuser de répondre aux questions pour éviter de s'accuser eux-mêmes.
- Une tactique communément utilisée par les tyrans consiste à taxer l'opposition de trahison. Pour cette raison, l'accusation de trahison doit être soigneusement limitée dans sa définition, de telle sorte qu'elle ne puisse être utilisée comme un moyen de museler toute critique contre le gouvernement.

Dans toute société démocratique, le système pénal fonctionnera bien dans la mesure où la population le jugera équitable et capable de protéger les droits des individus aussi bien que l'intérêt public.

Les juges désignés ou élus, occupent leur fonction pour un temps déterminé ou à vie. Quel que soit leur mode de désignation, il est capital qu'ils soient indépendants de l'autorité politique, ce qui garantit leur impartialité.

Les magistrats ne peuvent être démis pour des raisons futiles ou simplement politiques, mais uniquement pour des crimes ou des manquements graves et

seulement en vertu d'une procédure formelle telle que « impeachment » aux Etats Unis d'Amérique. Cela suppose une inculpation en bonne et due forme avant le prononcé d'un jugement de la part du pouvoir législatif.

3. La Constitution

Le roc sur lequel est bâti tout gouvernement démocratique est la Constitution. Elle porte les options fondamentales du consensus politique telles que : la proclamation formelle des obligations des pouvoirs, les limitations, les procédures et les institutions fondamentales.

La Constitution est la loi suprême d'un pays et tous les citoyens, du Président de la République au petit agriculteur sont soumis à ses dispositions. Au minimum :

- elle établit l'autorité du gouvernement national ;
- fournit des garanties aux droits fondamentaux ;
- et expose le mode de fonctionnement du gouvernement.

Malgré son caractère durable, elle doit être capable de changer et de s'adapter. C'est un document sur lequel appuie le vaste édifice de décisions judiciaires, de textes de lois, d'initiatives présidentielles et de pratiques traditionnelles de gestion qui permettent au pays de survivre et de garder son actualité.

Cette capacité d'évolution des dispositions constitutionnelles se retrouve dans toutes les démocraties. En général, il existe deux écoles de pensée quant au processus d'amendement de la Constitution.

L'une d'elle préconise l'adoption de procédures ardues qui exigent de nombreuses étapes et de vastes majorités. Avec ce système, il est rare que la Constitution soit modifiée et, si elle l'est, c'est pour des raisons impératives et avec un vaste soutien de la part du public. Telle est la solution adoptée par les Etats Unis dont la constitution se réduit en une brève énumération de principes, de pouvoirs et de restrictions imposées au Gouvernement, mais elle est assortie d'une liste précise de droits et de devoirs des citoyens.

Pour la seconde, l'amendement peut être adopté par simple décision du pouvoir législatif et soumis à la ratification des électeurs lors de la consultation.

Éléments de base de la Constitution

La Constitution est un accord, un contrat social ou une convention que le peuple se donne pour vivre ensemble et être dirigé. Elle porte sur les principes fondamentaux de gouvernance. C'est un ensemble de règles mises sur pied pour se gouverner. Il est extrêmement important que le peuple mette en place solennellement des règles satisfaisantes. S'il se donne les bonnes règles, il est capable de transformer sa vision en objectifs et ses besoins en droits dont la satisfaction est une oeuvre collective.

Les axes principaux de la Constitution sont :

- le nom du pays;

- les principes fondamentaux qui vont guider le pays ;
- les manières dont les gouvernants seront désignés ;
- l'étendue et les limites des pouvoirs ;
- d'où ils tirent ce pouvoir, qui les contrôlent et comment rend-on compte au souverain ;
- la répartition des compétences ;
- les mécanismes de collaboration, y compris avec la société civile ;
- des modes de production, de répartition des ressources, de la justice, de la sécurité, des femmes, de la jeunesse, de la santé et de la paix ;
- les grandes garanties et les divisions internes ;
- les mécanismes du changement de la Constitution et d'arbitrage des conflits.

C'est la fondation de la maison. En effet sans contribution de tout un chacun, il n'y a pas d'ordre et des règles pour la vie en commun. Il peut y avoir la barbarie, la loi de la jungle et la compromission de la paix et du développement.

Éléments pour une bonne constitution :

La bonne constitution assure l'unité, la paix, l'amour, la solidarité, la justice et le bien-être. La mauvaise porte les germes de la désunion, les conflits ethniques, la corruption, la tyrannie, l'impunité, la pauvreté, les maladies, la mauvaise gestion, la violence et la désintégration de la nation.

Principes de la Constitution :

- la suprématie du peuple ;
- la structure du pouvoir étatique ;
- la garantie des droits de l'homme ; les libertés et les élections libres
- les modes de répartition des richesses nationales ;
- les modalités de changement de la Constitution.

Différentes Constitutions de la R.D.C. et leurs caractéristiques principales :

La Loi fondamentale de mai 1960

La Constitution du 15 août 1964 dite de Luluabourg

La Constitution du 24 juin 1967 dite révolutionnaire

L'Acte Constitutionnel harmonisé 1993

L'Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de Transition

L'Acte de prise de pouvoir de l'AFDL de 1997

La Constitution de la Transition de 2003

Questions

1. Expliquez ce que vous entendez par séparation de pouvoir.
2. Dans un pays comme la R.D. Congo, quelles sont les exigences pour que le pluralisme politique puisse fonctionner ?
3. Le respect des droits fondamentaux : illustrez par quelques exemples.

4. Parlez de l'organisation des élections dans un système démocratique.
5. Quels sont les éléments qui divisent et éloignent les populations congolaises de la démocratie et de l'Etat de droit ?

CHAPITRE 4. : LE GOUVERNEMENT DEMOCRATIQUE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE.

Le Gouvernement est démocratique s'il est issu des élections ou d'une légitimité émanant du peuple. Dans sa gestion, il respecte les règles du jeu démocratique et est alternatif.

C'est le gouvernement qui redoute l'usage de la force pour gouverner. Il ne peut opprimer et doit être limité sans qu'il soit faible. L'absence d'un leadership politique consistant à assurer la réconciliation, la renaissance de l'Etat conforme la volonté populaire, entraîne des conflits internes ou des invasions étrangères, éloigne l'attachement des citoyens et entraîne la non information. Les populations doivent savoir que pour survivre aux graves difficultés économiques et sociaux, il faut concilier les antagonismes sociaux, ethniques et vaincre le temps de guerre etc.

Le déploiement des accords et des compromis tout en ne constituant pas une faiblesse, est source de la force morale, psychologique et sociologique et même politique qui favorise le processus de prise de décision et absorbe le consentement des gouvernés qui deviennent capables de parler et d'agir avec une confiance en soi et une autorité différente d'un appareil désigné sans élections.

1. Le système de freins et de contrepoids en démocratie

Ce système consiste en la réparation institutionnelle et la reconfiguration du rôle de l'Etat, des pouvoirs et de la société pour garantir la démocratie.

La dispersion des pouvoirs et la décentralisation avec son cortège de procédures est un des premiers systèmes de freins et de contrepoids au pouvoir dictatorial.

Le système repose sur la conviction que pour être le meilleur possible, un gouverner lent doit être privé de la capacité d'abuser de sa puissance et doit être le plus près possible des gouvernés.

En général, le système de freins et contrepoids trouve son application dans deux domaines dont les systèmes comprennent plusieurs mécanismes, visions et procédures de gestion qui assurent la dispersion et la décentralisation du pouvoir politique.

Le fédéralisme c'est la stratification des pouvoirs à trois niveaux : Etat National, Etats ou Provinces et localités. Ce modèle permet de déléguer certaines fonctions (la gestion du système scolaire et de la Police aux collectivités locales), le partage du pouvoir et de l'autorité qui limitent aussi les conflits de chevauchement de compétences, les articulations et coopération des projets, la mise en commun des ressources.

Ces entités jouissent de leur pleine autorité, en toute autonomie à l'égard des autres niveaux. Le niveau local détient toujours des responsabilités significatives dans des domaines tels que l'Enseignement, la Santé, les Transports et la Police. Il peut s'agir des subdivisions politiques, géographiques, administratives ou économiques. La

garantie constitutionnelle et la démocratie consolident le niveau de responsabilité. Des nombreuses fonctions sont déléguées ou dévolues.

Dans le système centralisé ou unitaire, ces fonctions sont placées sous la responsabilité du Gouvernement national. Le partage du pouvoir et de l'autorité n'est jamais net et sans bavure à cause, de chevauchements et même des conflits de compétences, mais le système élargit les possibilités de participation des citoyens. Ce qui est indispensable au fonctionnement d'une société démocratique.

D'autres pays ont envisagé un mécanisme de limitation des pouvoirs en instituant la doctrine de la *judicial review*, ou d'oit de révision judiciaire des lois, instaurée en 1803 aux Etats Unis à l'occasion d'un procès. Cette doctrine donne à la Cour suprême le pouvoir de décider de la constitutionnalité des lois votées par le Congrès. Le second système, celui de séparation des pouvoirs dans un Etat unitaire doit assurer que la puissance politique n'est pas concentrée dans une seule des branches de l'Etat : Exécutif, législatif et judiciaire. En effet, l'accumulation de tous les pouvoirs entre les mêmes mains peut être justement considérée comme étant la définition même de la tyrannie.

Un système intermédiaire propose le partage du pouvoir et non la séparation. Le droit de légiférer appartient au Congrès mais les lois que vote ce dernier peuvent se voir opposer le veto du Président.

A son tour, le Congrès doit réunir une majorité des deux tiers à la Chambre basse comme au Sénat pour passer outre au veto du Président. Si le Président désigne les membres de son Cabinet et les Ambassadeur et négocie les traités internationaux, son action est soumise à l'ai probation du Sénat. H en va de même pour le choix des juges. Le pouvoir de déclarer la guerre peut appartenir exclusivement ou concurremment au Président ou au Congrès bien que le premier soit le Commandant en Chef des forces armées. En effet, le consentement du Congrès est nécessaire à la mise en oeuvre de tout programme politique dans la mesure où le pouvoir que le Président doit avoir ce n'est pas celui de commander mais plutôt celui de convaincre. Il s'agit de rechercher la garantie importante contre les abus d'autorité possibles de la part d'un gouvernement. Les freins et contrepoids ne sont pas tous mentionnés dans a Constitution.

2. Le rôle d la population dans un Etat de droit

La participation citoyenne suppose que la population définisse les limites et la nature des pouvoirs, désigne ses représentants et surveille les animateurs el toute liberté.

a. Le pouvoir dans une démocratie

On redoute en démocratie que l'autorité pour gouverner n'a pas le pouvoir d'opprimer. La démocratie exige que les pouvoirs des gouvernements soient limités et non qu'ils soient faibles. Les divisions internes et les invasions étrangères les ont souvent rendu faibles et fragiles. Cependant, leur extraordinaire résistance a permis aux sociétés de survivre aux plus graves difficultés économiques, de concilier les antagonismes sociaux ou conflits ethniques et aussi de vaincre en temps de guerre, si les citoyens leur sont suffisamment attachés et s'ils sont bien informés.

Le déploiement des discussions avec des désaccords et dès compromis lui confère sa résistance. Le processus de prise de décisions dans une vaste société complexe est souvent désordonné, épuisant et excessivement long. Mais au bout du compte un gouvernement qui repose sur le consentement des gouvernés est capable de parler et d'agir avec confiance et une autorité suffisante. Ce qui est différent de tout régime dont le pouvoir repose de façon précaire sur l'étroite plate-forme de la puissance militaire ou tin appareil da parti désigné sans élections.

b. Choix des systèmes de gouvernance

Parmi les décisions les plus importantes que doit prendre une démocratie figure le choix du régime politique, d'une méthode pour l'élection de ses dirigeants et de ses représentants, des systèmes de gouvernance et les modes de scrutin. Il y a, en général, deux modes le scrutin possibles.

Dans un régime parlementaire, le parti majoritaire à l'Assemblée, ou une coalition des partis, forme un gouvernement dirigé par un Premier Ministre. L'autre système est l'élection directe d'un Président, indépendant du corps législatif. C'est le système Présidentiel.

La principale différence qui sépare les deux régimes réside dans les rapports entre le législatif et l'exécutif. Dans le système parlementaire, le législatif et l'exécutif sont pratiquement unis, puis que le Premier Ministre et les membres du Gouvernement sont issus du Parlement pendant la durée du mandat préalablement défini sauf si le Premier Ministre ne dispose plus d'une majorité à l'Assemblée.

Dans ce dernier cas, le Gouvernement tombe et on organise de nouvelles élections. Ou bien encore, un autre dirigeant politique se voit offrir par le Chef de l'Etat, Président ou Monarque constitutionnel (dont le rôle est surtout symbolique), l'occasion de former un nouveau gouvernement. Ici, le Parlement bénéficie d'une certaine prééminence. Ce type de régime doit compter beaucoup plus sur la dynamique politique interne du Parlement lui-même a pour mettre en place des freins et des contrepoids s'opposant à l'action du Gouvernement. Cette fonction peut aussi être exercée par l'opposition avec soit un seul parti jouant le rôle de « contre gouvernement », soit plusieurs partis se faisant concurrence à cet égard.

Dans le régime Présidentiel (séparation des pouvoirs), le Chef du Gouvernement et le Chef de l'Etat sont réunis en la personne du Président élu directement par le peuple pour une durée donnée comme le sont les membres de l'Assemblée. La séparation des pouvoirs se manifeste dans le fait qu'en règle générale les membres du Cabinet ne siègent pas à l'Assemblée. Sauf exception, les Présidents ne peuvent être chassés de leur poste avant la fin de leur mandat que s'ils ont commis des crimes graves ou s'ils ont failli aux obligations de leur charge. (Impeachment). Certes si une majorité favorable au Président se dégage dans l'assemblée, le vote des lois en est facilité, mais à la différence des Premiers Ministres, les Présidents ne dépendent pas de ces majorités pour conserver leur charge.

a) Le régime parlementaire : Choix des représentants

Comment organiser les élections, telle est l'une des grandes options de toute démocratie. Le choix essentiel des représentants se résume à deux possibilités : le scrutin peut être majoritaire ou de représentation proportionnelle.

- Le candidat qui remporte le plus grand nombre de voix dans une circonscription donnée est élu qu'il s'agisse d'une majorité relative (moins de 50% des voix, mais plus que tout autre concurrent) ou de la majorité absolue (plus de 50% des voix). Certains systèmes prévoient la possibilité d'un second tour entre les deux candidats arrivés en tête si aucune majorité ne s'est dégagée au premier tour.
- Les électeurs votent pour les partis politiques et non pour les candidats nommément désignés. La représentation des partis aux assemblées est déterminée par le pourcentage ou proportion des suffrages qui se sont portés sur chacun des partis.

Dans le régime parlementaire, le chef du parti majoritaire devient Premier Ministre et choisit les membres de son cabinet au sein du Parlement ou en dehors de celui-ci. Si aucun parti ne réussit une majorité, les états-majors négocient activement afin de former une coalition gouvernementale.

b) Le régime semi-présidentiel ou à parti dominant

L'avantage du système parlementaire tient à sa souplesse et à sa rapidité surtout s'il s'appuie sur la représentation proportionnelle dont la constellation des groupements politiques multiples sont représentés au sein de l'Assemblée. Cette diversité favorise le dialogue et les tractations. Son plus grand inconvénient c'est que le partage du pouvoir entraîne l'instabilité. Les coalitions multipartites sont souvent fragiles et elles volent en éclats au premier signe de crise politique. Aussi, il accroît l'extrémisme de certains partis qui menacent de quitter l'alliance et de forcer le cabinet à démissionner en formulant des exigences politiques particulières. Le Premier ministre manque l'autorité que confère une élection populaire directe.

L'absence des freins institutionnels envers un parti politique limitant son ambition pour imposer sa suprématie au sein du Parlement. Ceci constitue encore un risque tel que le vote d'un programme politique ambitieux, antidémocratique, sans que rien ne puisse entraver son action peut ouvrir la voie à la tyrannie.

Les principaux avantages du régime présidentiel sont la responsabilité directe, la continuité et la vigueur. Elus par le peuple, les Présidents peuvent se réclamer de l'autorité que leur confère l'élection directe, quelle que soit la position de leur parti au sein des chambres. En créant trois pouvoirs séparés mais théoriquement égaux, le système présidentiel vise à instaurer un exécutif et un législatif forts, dont chacun se réclame d'un mandat populaire et qui sont tous deux capables de se surveiller et de se contrebalancer mutuellement mais théoriquement égaux. Ceux qui redoutent la tyrannie de l'exécutif tendront à reporter l'accent sur le rôle du législatif et ceux qui redoutent les abus d'une majorité provisoire voudront renforcer l'autorité du

Président.

Le fait d'organiser séparément les élections présidentielles et législatives risque d'aboutir à une impasse. Les Présidents ne disposent pas forcément d'une majorité qui leur permettrait de faire adopter leur programme mais en utilisant leur pouvoir de veto, ils peuvent empêcher l'Assemblée de substituer son programme au leur.

En vertu de leurs élections au suffrage universel direct pour le Président et à majorité parlementaire pour le Premier Ministre, le premier apparaît parfois plus puissant que le second. Dans ce cas, ils doivent s'accommoder des corps législatifs, dominés ou non par l'opposition, s'appuyer eux-mêmes sur une base électorale différente. Cependant, la discipline du parti est plus faible dans le système présidentiel.

Le Premier Ministre, s'il est assuré d'une majorité solide, peut faire voter tout le programme législatif de son gouvernement tandis qu'un Président ayant affaire à une Assemblée jalouse de ses prérogatives doit souvent s'engager dans ces négociations longues et difficiles pour faire voter une loi.

En effet, la démocratie se dessine à travers l'ensemble complexe des forces politiques, sociales, religieuses et culturelles à l'oeuvre dans une communauté. Le développement économique ouvre la voie à la démocratie et la volonté politique en fait une réalité.

c. La protestation et la contestation

Dans une société démocratique, les citoyens ont le droit de dénoncer, critiquer et protester contre les comportements des dirigeants ou du gouvernement ainsi que des politiques mises en oeuvre et les actions d'autres groupes. La voie des médias s'ajoute à d'autres moyens pour informer l'opinion.

Les citoyens ont le droit de s'assembler pacifiquement, d'organiser des manifestations ou des défilés, en signant des pétitions, en boycottant certains produits, en se mettant en grève et en se livrant à toutes autres formes d'action directe (sit in).

L'action directe est aussi ouverte à des groupes minoritaires désavantagés ou opprimés qui se sentent privés des autres modes d'influence sur les pouvoirs publics.

La contestation directe non violente vise souvent à attirer l'attention des médias, s'attaque à des problèmes très divers (de la pollution de l'environnement aux armements nucléaires, les discriminations raciales et ethniques, les politiques étrangères...)

Comment alors défendre le droit à la liberté de parole et de réunion, maintenir l'ordre public et empêcher toute tentative d'intimidation et de violence ? Interdire une protestation pacifique en invoquant le maintien de l'ordre, c'est s'engager sur la voie de la répression ; mais laisser s'exprimer sans frein une contestation, c'est ouvrir la voie à l'anarchie. Tout dépend en dernier ressort de l'engagement pris par les institutions démocratiques.

La société démocratique est capable de la supporter de la part des citoyens les désaccords les plus vifs sauf s'il n'y a plus d'entente sur la légitimité de la démocratie

elle-même.

Questions

- 1 Entre un régime parlementaire, présidentiel et semi-présidentiel, lequel selon-vous, semble le mieux in tiqué pour le Congo ? Justifiez votre réponse.
- 2 Citez les principes qui garantisse ont un Etat de droit.
- 3 Pouvez-vous affirmer que le Congo est un Etat de droit ? Si non, quels sont les préalables qui restent à remplir ?

CHAPITRE 5 : LES ELECTIONS EN R.D. CONGO : DEFIS ET PERSPECTIVES

1. Historique, des élections en R.D.C.

Les élections pluralistes au Congo ont eu lieu en à partir de 1958 -1959 avaient essentiellement concerné les grandes villes qui avaient l'avantage de désigne les dirigeants des communes et des centres extra-coutumiers. Celles de 1960 tenues après la table ronde politique de Bruxelles sont venues compléter celles des villes en désignant les parlementaires (Députés et Sénateurs) pour permettre la mise en place du premier gouverner lent démocratique d'un pays indépendant.

Ces élections ont eu à départager les différents candidats aux postes de gestion des Entités déjà décentralisées et à donner des postes électifs aux premiers leaders sociaux, économiques et culturels Congolais.

Cependant, les mouvements politiques ont permis de promouvoir leurs cadres sans respect des mandats antérieurs et ce qui a créé des remplacements sans respect des règles, l'affût à l'enrichissement, les interventions intempestives de la Police.

a. Les étapes des élections (avant, pendant et après)

Comme en 1957 jusqu'en 1960, les étapes des élections pluralistes ont consisté à reconnaître les associations appelées à jouer le rôle des partis politiques et à organiser les scrutins au suffrage universel. La mise en place des élus n'a pas engendré beaucoup de problèmes. Cependant les problèmes liés à la gestion ont effrité la légitimité des pouvoirs mis en place.

Ses principales étapes sont :

1. l'Administration des élections : il s'agit d'organiser, de planifier, de superviser et d'évaluer les ressources humaines, matérielles et financières requises pour le scrutin. Cette prérogative revient à la Commission Electorale Indépendante « C.E.I. » ;
2. l'enrôlement des citoyens ou l'inscription des électeurs : recenser tous les citoyens qui ont la qualité d'électeurs afin de dresser les listes électorales qui seront utilisées dans les bureaux de vote le jour du scrutin. Une carte d'lecteur à présenter le jour du vote est remise aux inscrits qui forment le corps électoral ;
3. l'inscription des candidats et partis politiques : les candidats et les partis doivent se conformer aux exigences pour la présentation des dossiers, en particule et le respect des délais ;
4. la campagne électorale par les partis politiques une certaine période de temps est prévue avant le jour du scrutin pour permettre aux candidats et aux partis politiques de communiquer avec les électeurs potentiels afin de présenter leur projet de société et/ou programme ;

5. les scrutins à différents niveaux : chaque électeur en règle (carte, registre électoral) a droit à un bulletin de vote, puis se retire dans l'isoloir pour le choix, et place son bulletin dans l'urne. Le vote est un acte secret ;
6. publication des résultats : Elles interviennent aussitôt après les scrutins. S'il y a des conte stations, le contentieux électoral est réglé par l'autorité responsable. La publication des résultats termine le processus électoral à travers le journal officiel ;
7. après une élection libre, juste et transparente, les gagnants comme les perdants doivent être disposés à accepter le verdict des urnes, la réussite ou la défaite. Il s'agit d'une compétition qui exige de tous de la conscience, de la sérénité et de la tolérance politique. Les perdants jouent désormais le rôle de l'opposition en présentant des alternatives dans le sens de l'intérêt général.

La loi organise les élections et fixe les conditions de son déroulement.

b. Les qualités des élections :

- **Libre**: c'est-à-dire non contraignantes. Les partis et les candidats sont libres de s'exprimer publiquement et les électeurs expriment aussi leur choix sans pression d'aucune sorte.
- **Juste**; assurant l'équité grâce aux systèmes électoraux qui garantissent la participation de tous sans exclusion et la représentativité des choix et aspirations. En effet, tout n'est pas dans le nombre. Les candidats et les partis bénéficient d'un traitement équitable des autorités gouvernementales et électorales.
- **Honnêtes**, sans fraude et traduisant les aspirations des citoyens.
- **Transparentes**, lorsqu'elles se déroulent dans un climat de loyauté, sans manipulation et exemptes de tricherie.

2. Les jalons de la nouvelle citoyenneté

La République Démocratique du Congo est une société en crise profonde et se trouve face aux défis de la mondialisation. Cette formule définit assez bien la situation politique, économique et sociale du Congo actuellement sur le plan intérieur et au niveau international.

Des experts du PNUD (2004) ont résumé cette réalité de façon lapidaire suivante : « la plus grande caractéristique actuelle de la République Démocratique du Congo est la fragilité de ses tissus politique, économique et social ».

En effet, pour caractériser la crise politique au Congo dans les forums internationaux et dans les rapports des institutions internationales, des expressions très dures sont utilisées : déliquescence de l'Etat, non-Etat, trou noir, anarchie, Etat néant...

Ces expressions ne servent pas à désigner seulement la période chaotique de guerre dite de libération de 1996-1997 suivie de celle de 1998-2002 pendant laquelle la République Démocratique du Congo a connu une partition de fait : avec quatre territoires dotés des administrations (territoriales et fiscales, et des armées autonomes les unes des autres (accompagnées de plusieurs milices)...

Le chaos politique actuel est chronologiquement associé à la libéralisation de l'activité des partis politiques vers les années 1990.

En effet, cette période coïncide avec des désordres occasionnés par les « massacres » des étudiants de l'Université de Lubumbashi, l'arrêt de la coopération internationale qui en a résulté, des pillages (1991 et 1993), le blocage des travaux de la CNS, le massacre des chrétiens revendiquant la réouverture des travaux de la CNS (13 février 1992), bref des effets du blocage du processus de démocratisation lancé le 24 avril 1990. La République Démocratique du Congo était encore en train de bâtir ou de rechercher un ordre politique nouveau. Depuis ors, la situation politique demeure instable et préoccupante.

Aussi, certains experts soulignent avec pertinence la récurrence et la régularité des crises violentes au Congo depuis son indépendance.

Notons à titre de rappel :

- a. Les guerres de sécession qui ont marqué le pays, de 1960 à 1963, notamment les sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï.
- b. Les insurrections armées et les conflits armés. Les insurrections mulelistes de 1963 à 1965 qui avaient touché les trois quarts du pays. Sous la deuxième République, le régime du Président Mobutu eut à faire face à des rébellions nées en 1967, en 1977, en 1978,... avant de tomber sous les coups de celle de 1996-1997.
- c. Les mouvements sociaux de grèves et de protestations, notamment les grands mouvements des étudiants, en 1969, en 1971, en 1986 et en 1990 ; les grandes grèves des fonctionnaires et des enseignants qui ont fini par casser l'illusion de tranquillité qui régnait pendant la Deuxième République.

Cette crise chronique de l'Etat nous incite à explorer en profondeur les causes structurelles de cette instabilité institutionnelle qui a aussi affecté profondément l'économie congolaise.

En effet, depuis 1975, la R.D. Congo connaît une crise économique qui n'a pas cessé de s'accroître. Le Produit Intérieur Brut, par exemple, a connu des taux de croissance négatifs sur toute la décennie de 90 : - 6,6% en 1990 Est -14% en 1999 (PNUD, 2001). Cette contre-performance économique résulte ou s'accompagne de plusieurs maux : hyper-inflation, baisse drastique de la production et des investissements, instabilité monétaire, faiblesse des recettes budgétaires, désordre des finances publiques, détérioration des infrastructures publiques, dont les routes, dégradation des connaissances et des compétences des ressources humaines, effondrement de la production agricole (SNU, 2001). Tous les indicateurs macro-économiques montrent que la situation a continué de s'empirer jusqu'en 2001, même si l'on a observé une légère amélioration depuis 1998.

Naturellement la déliquescence de l'économie du pays et les troubles politiques ont conduit à la détérioration des conditions de vie des populations congolaises.

Ainsi, l'indicateur de développement humain (IDA) connaît une régression de 1,7% l'an en moyenne depuis 1990. Il est estimé à 0,455 en 1998 et classe la R.D.C. parmi les pays les plus pauvres du monde (PNUD, 2001). Le pouvoir d'achat de la

population, mesuré en termes de salaires réels, ne représentait que 1,7% du niveau normal de salaires pour le fonctionnaire de l'Administration publique le plus gradé.

Cette pauvreté est justement à la base, entre autres, de la précarité et de la vulnérabilité (de la fragilité) du tissu social au Congo parce qu'elle a une incidence directe sur la malnutrition, la santé, l'analphabétisme, la mortalité infantile et juvénile élevée, les maternités à risques, le mauvais habitat,...

Justement, il s'agit ici d'une société congolaise affectée par une crise politique, économique et sociale profonde qui doit faire face aux contraintes liées à la restructuration de l'économie mondiale en un marché libre unique et à la compétition planétaire entre Etats et au nouvel ordre politique et culturel qui se mettent en place.

En outre, la globalisation crée de nouvelles structures d'une vie en commun à l'intérieur des peuples et entre eux. Le nouvel ordre se caractérise par la libre circulation des capitaux, des biens, des investissements, des services, des personnes, des expériences et connaissances, des modes d'organisation ainsi que des informations, etc.

La globalisation est accompagnée des inégalités économiques, technologiques et culturelles entre les Etats du nord et ceux du sud. L'initiative NEPAD vise à surmonter la pauvreté et la marginalisation de l'Afrique à l'aide d'une politique durable se fondant sur le partenariat entre les Etats africains et les pays industrialisés, la responsabilité personnelle, collective et l'intégration de l'Afrique au développement.

Devant cette situation d'instabilité, l'institution des élections est la pierre angulaire des gouvernements représentatifs démocratiques, car dans une démocratie, l'autorité du gouvernement n'émane que du consentement des gouvernés. Le principal mécanisme qui traduit ce consentement en l'autorité gouvernementale est la tenue d'élections libres et honnêtes.

Pour donner une auréole de légitimité, toutes les démocraties modernes organisent des élections, mais toutes les élections ne sont pas démocratiques.

Ex.: cas de parti unique avec un seul candidat, une seule liste, et aussi avec présenter plusieurs postulants pour chaque fonction à l'intérieur du parti, mais par l'intimidation ou la fraude on a l'assurance d'être élu, sans autre choix.

3. Les élections démocratiques

Les élections démocratiques ne sont pas simplement symboliques. Elles sont pluralistes, périodiques, ouverts et définitives.

Les principaux responsables du gouvernement y sont choisis par des citoyens qui peuvent manifester une grande liberté de critique vis-à-vis des autorités, avec le droit de publier leurs critiques et de proposer d'autres choix.

Les élections démocratiques sont pluralistes : les partis et les candidats de l'opposition doivent bénéficier de la liberté d'expression, d'assemblée et de mouvement nécessaire pour faire entendre ouvertement les critiques qu'ils adressent au gouvernement ; ils doivent également pouvoir présenter des candidats et des programmes de rechange aux électeurs. Les règles de conduite qui gouvernent la

compétition électorale doivent être équitables.

Les élections démocratiques sont périodiques : les démocraties n'élisent ni dictateur ni Président à vie. Les élus doivent rendre compte au peuple et faire renouveler leur mandat à certains intervalles fixes. Les autorités doivent accepter le risque de se voir retirer le mandat.

Les élections démocratiques sont ouvertes : la définition du citoyen et de l'électeur doit être assez vaste pour inclure une très large proportion de la population adulte. Tout gouvernement choisi par un groupe restreint et exclusif n'est pas démocratique. Accéder à la pleine citoyenneté et acquérir le droit de voter et d'être élu (droits civiques) font l'objet de la lutte normale en démocratie.

Les élections démocratiques sont définitives : elles déterminent qui dirigera le gouvernement. Les représentants élus par le peuple tiennent les rênes du pouvoir. Les élections démocratiques ne se limitent pas au choix des candidats. Elles peuvent aussi trancher directement des questions politiques à l'occasion de référendums ou à la suite d'une « initiative » visant à faire inscrire un problème sur les bulletins de vote par le dépit d'une pétition ».

4. L'éthique démocratique et la loyauté de l'opposition

Les démocraties s'efforcent de développer la transparence et le principe de responsabilité. La seule exception c'est l'acte même de voter (à bulletin secret) pour réduire au minimum les possibilités d'intimidation.

La protection des urnes et les garanties qui entourent le calcul des voix doivent être ouvertes de sorte que tous les citoyens puissent avoir confiance dans l'exactitude des résultats et dans le fait que le gouvernement repose effectivement sur leur propre consentement.

L'opposition loyale part du principe que toutes les parties ont la volonté commune de respecter les valeurs de base.

Les concurrents qui s'affrontent en politique n'ont pas besoin de s'aimer, mais ils doivent se tolérer et reconnaître que chacun d'entre eux a un rôle légitime et important à jouer.

Une règle fondamentale de la société doit être d'encourager la tolérance et la civilité au cours des débats publics.

Après une élection, les perdants acceptent le verdict des urnes. Si le parti au pouvoir a perdu, il transmet ce pouvoir pacifiquement au parti vainqueur. Les deux camps se mettent alors d'abord pour coopérer à la solution des problèmes communs qui affectent la société. Les vaincus qui forment désormais l'opposition, savent qu'ils n'y perdront ni la vie ni la liberté. Au contraire l'opposition – qu'elle se compose d'un seul parti ou de plusieurs - peut continuer de participer à la vie publique avec l'assurance que son rôle est essentiel.

Les opposants manifestent leur loyalisme non envers la politique du gouvernement,

mais envers la légitimité fonde mentale de l'Etat et à l'égard du processus démocratique lui-même.

Lors des élections suivantes, les partis de l'opposition auront de nouveau l'occasion de lutter pour le pouvoir. En outre, un société pluraliste où la puissance de l'Etat est limitée tend à offrir aux perdants la possibilité de servir le public en dehors du gouvernement. Les vaincus peuvent choisir de se maintenir dans une opposition formelle, mais ils peuvent aussi décider de participer à la vie publique et au débat politique dans un sens plus large par leurs écrits, par leur enseignement ou par leur adhésion à l'une des nombreuses organisations privées soucieuses de résoudre des problèmes d'intérêt public.

Les élections démocratiques ne sont pas une lutte pour la vie, mais une compétition dont l'enjeu est le droit de servir la collectivité.

Le vote :

L'action de voter pour décider des orientations fondamentales de la marche de a société en tant qu'État est appelé référendum. Ce choix stratégique et de la destinée d'une nation porte généralement sur les questions de la forme de l'Etat, le système de gouvernement et d'autres questions a dues souvent controversées sur l'Armée, la Police, le partage des ressources, les subdivisions. Elle intervient à des périodes qui consacrent le changement de l'ordre politique et nécessite que l'ensemble de la population se prononce en vue de garantir la paix et la légitimité des institut:ions de la gouvernance.

L'autre étape de vote intervient à l'occasion de l'élection des représentants qui exercent les charges publiques. C'est une autre opportunité plus vis able de participation du citoyen.

La capacité d'organiser des élections libres et honnêtes est au coeur même de la signification qu'il faut attacher au mot démocratie dans une société.

Les motivations des électeurs sont aussi nombreuses que les intérêts (objectifs et subjectifs). L'adhésion à un parti peut signifier rengagement à apporter sa contribution aux attentes des membres, de la communauté ou des objectifs jugés susceptibles de promouvoir les bons choix des représentants et des politiques, ou encore de bénéficier d'un encadrement culturel et psychologique ou d'une formation civique.

Dans les élections démocratiques, la lutte ne consiste pas à déterminer lequel des candidats obtient le plus grand soutien de la part du public, mais lequel est capable de motiver suffisamment ses sympathisants pour qu'ils viennent effectivement voter. L'apathie de l'électorat est insidieuse et dans dangereuse, non parce que les charges publiques manqueront de titulaires mais parce que les élus seront désignés par un nombre faible d'électeurs

5. La représentativité et les partis politiques

Le parti politique est un groupe c e personnes qui rassemblent les citoyens et s'organisent clans le but d a conquérir et d'exercer le pouvoir à travers les élections.

Dans une société démocratique, le nombre des partis politiques n'est pas déterminé unilatéralement.

Ce sont des associations qui ont des structures permanentes et des programmes dont les membres partagent les mêmes idées, valeurs et vision sur la société et son développement futur. Elles influencent l'opinion sur les orientations des politiques mener afin de gagner les élections. La forme du gouvernement peut les rendre capables de mettre en oeuvre leur programme.

Le désir du pouvoir individuel et du leadership politique peut ne pas être le seul objectif de la formation d'un parti politique parce que si, les membres et leurs leaders se lancent dans es élections, c'est pour les gagner en principe dans une compétition ouverte à d'autres forces. C'est pourquoi, les partis politiques recherchent les accords ou alliances avec les lobbies autour de leurs aspirations et besoins dans le but de conduire le pouvoir public en vue des politiques alternatives.

Rôle des partis politiques :

- mobiliser les citoyens à voter ;
- trouver des solutions aux problèmes de la société ;
- orienter l'opinion publique ;
- aider à la construction d'un système démocratique ;
- faciliter la socialisation ;
- former des leaders ;
- recruter les candidats.

Rôle de l'opposition : observatrice et émettrice des critiques constructives

Dans une démocratie, les partis politiques pratiquent en leur sein la démocratie à travers :

- la tenue des réunions et congrès ;
- les élections libres et régulières ;
- la gestion transparente ;
- l'organisation des débats réguliers sur les questions ardues de la société ;
- le respect des statuts et des lois du pays.

Types des partis politiques :

- a) Partis politiques des Cadres
- b) Partis politiques des masses

L'expérience a montré que l'avancée de la démocratie s'est réalisée à travers les Constitutions respectées par les gouvernants, souvent pacifiquement à l'occasion des luttes hardies (Préambule de la Constitution de la Transition). Le processus s'est consolidé par les élections honnêtes et régulières.

Les partis politiques sont donc des associations privées, libres et indépendantes dont l'un des objectifs fondamentaux est la conquête du pouvoir par la vote des élections

ou sa conservation. Leurs organisation et fonctionnement varient énormément. Ils sont souvent dirigés par des personnalités qui y consacrent tout leur temps et présentent une discipline interne centralisée ou décentralisée.

Les partis politiques recrutent, sélectionnent et se mettent en campagne pour faire élire ces candidats capables d'occuper des charges électives. Ils tracent les grandes lignes des programmes gouvernementaux. S'ils sont dans l'opposition, ils présentent des critiques ou de politiques de rechange.

Dans une société démocratique, les partis politiques recherchent des appuis des différents groupes d'intérêts et adoptent des politiques communes. Ils forment l'opinion sur les questions d'intérêt public et fournissent un cadre et des règles aux débats politiques au sein de la société. Dans certains systèmes, les solutions structurées, profondes et doctrinales dites idéologies représentent parfois un important facteur de recrutement et de motivation à cause de la parenté des intérêts économiques ou des attitudes sociales.

Par des moyens équitables, et pacifiques, les citoyens d'une démocratie peuvent se choisir leurs dirigeants et se déterminer leur propre destinée dans la paix.

6. La décentralisation, pour quelles perspectives ?

L'instauration d'une démocratie à la base n'est pas une aspiration profonde des acteurs politiques Congolais depuis l'indépendance. L'organisation concrète du pouvoir local et de l'Administration locale au Congo n'a jamais été réalisée et le peuple d'en bas manque une vision claire du processus. Les facteurs politiques accusent-ils une marque de leadership nécessaire ou la démocratie à la base est-elle conçue comme une libéralité de la classe politique au Peuple Congolais ou comme un processus d'autodétermination ?

Existe-t-il auprès des acteurs politiques Congolais une vision claire sur la question de partage des prérogatives entre le Gouvernement central et les entités de base ?

Les stratégies politiques, juridiques, administratives et économiques envisagées pour mettre en oeuvre le pouvoir local et l'Administration locale sont-elles adéquates ?

Quels sont les obstacles politiques, culturels, économiques, institutionnels, technologiques, ... à la mise en place d'un pouvoir local et d'une Administration locale dans la R.D Congo post-conflit ?

Le problème n'a jamais été correctement posé car vu comme une affaire susceptible d'être engagée par et pour les politiciens. Ceux-ci ont, par contre, une vision égocentrique du partage des prérogatives entre le Gouvernement central et les entités de base.

Nos considérations s'articulent autour de quatre questions.

1. Quelle perception le politique a-t-il du peuple ? Parler pour et au nom du peuple signifie-t-il que l'acteur politique connaît sa « base », ce peuple qu'il gratifie épisodiquement des dons (T-shirts, boissons, etc.) ? notre avis, le

peuple est vu comme un instrument pour la promotion du politique, une simple marche de l'escalier.

2. La notion de « décentralisation » est-elle comprise par les acteurs d'«en-haut», les intellectuels et le peuple d'«en bas» ?

Pour nous, les acteurs ne tiendraient à la décentralisation que si leur compte est bon

Les intellectuels se limitent à la réflexion, à dégager le matériau de leurs cogitations. Les résultats ne parviennent pas aux consommateurs.

3. Le contenu de votre éducation n'est-il pas en cause ? Est-il adapté à la compréhension de ce processus ? Le Congolais a-t-il la culture de l'Etat, la culture de la proximité, la culture démocratique pour assumer les charges multidimensionnelles de la décentralisation ?

S'attaquer au changement des mentalités constitue un véritable défi à relever. En effet, pour accroître le mode de participation citoyenne par l'élargissement, de la base matérielle du pouvoir, la décentralisation et l'émergence du rôle de la société civile indépendante à tous les niveaux sont des stratégies; pour promouvoir la démocratie. Pour ce faire, les objectifs devraient être les suivants :

- la restauration de l'autorité de l'Etat ;
- le renforcement des institutions citoyennes ;
- la définition d'un large consensus national dans la Constitution.

La perspective de la restauration du rôle de l'Etat consiste à mettre fin à :

- **L'Etat assiégé** : c'est-à-dire la domination du système économique par les organisations internationales qui soumettent l'Etat à des pressions et lui laissent peu de choix propres, notamment à cause des lourds fardeaux des dettes contractées.
- **L'Etat mis à l'écart** : c'est-à-dire la remise en état de relations dialectiques populations - Etat, la recherche de la légitimité démocratique, le rapprochement du gouvernement des gouvernés afin d'éviter la mauvaise gestion qui a été imposée et adoptée à travers des textes légaux sans participation citoyenne, et qui ont développé la crainte et le désir d'éviter autant que possible d'entrer en contact avec les Agents de l'Etat ainsi que le rejet par la population de l'Etat.
- **L'Etat surchargé** : c'est-à-dire réduire l'écart entre ce qu'on attend et ce que l'Etat réalise en évitant d'accumuler des tâches qu'il ne peut plus seul efficacement exécuter.

En effet, l'Etat Congolais doit sortir de son état de l'infortune actuelle. En tant que miroir des structures politiques sociales et économiques, le nouvel Etat doit être basé sur un nouveau contrat social, bref un consensus politique dont on doit veiller à donner un sens juridique et politique à travers une Constitution.

Il doit être démocratique et faire naître l'espoir. Le style de gouvernement et les solutions institutionnelles doivent :

- impliquer une transformation à la fois des structures, des attitudes humaines et des façons de penser
- permettre aux populations de devenir de élus en plus maîtres de leur destin.

Les situations antérieures caractérisées par les partis politiques et les juntes militaires limitant leurs discours politiques des cercles restreints ont fait que seule l'idéologie officielle compte et n'admet aucune discussion publique qui propose des solutions de rechange.

Du pouvoir abusif, l'Etat a perdu sa légitimité à cause des largesses qui ne profitaient qu'à une minorité. Ce manque de légitimité du pouvoir d'Etat avait atteint les proportions graves qu'il faut établir principes des novateurs et des limites de son utilisation pour que tout le monde collabore au développement sans recourir à la force contre la volonté du peuple.

L'utilisation arbitraire du pouvoir a incité les citoyens à se détourner de l'Etat ou à l'éviter, écrasant ainsi les « normes de loyauté et de dignité du pays ». On ne peut continuer à tolérer des gouvernements avec des pouvoirs sans limites étant donné que les dirigeants ont pris l'habitude de se considérer comme au-dessus des lois, en créant des cercles de partisans personnels à qui on dispense des faveurs pour s'assurer leur silence, incapables d'occulter la face obscure de leur système de direction et d'assurer le contrôle public.

Ainsi la vie politique d'une société démocratique est en quelque sorte le filtre par lequel passent les exigences du bien-être d'un peuple faites d'éléments divers avant de se transformer en décisions politiques.

L'expérience de la démocratie est d'autant plus précieuse quand elle est passée par l'épreuve de l'adversité c'est-à-dire turbulente, articulée sur les hommes, les idées et les alternatives des politiques, donc elle est d'une infinie richesse pour la grandeur de l'homme, de l'Etat et de sa population.

Les axes de la consolidation de la démocratie sont :

1. l'autorité de Etat ;
2. les Lois : la Constitution (libertés civiles, les Institutions, les compétences), les Lois civiles et la Loi électorale assurant la participation populaire et le financement des partis politiques ;
3. les Cours et Tribunaux, la Loi pénale ;
4. la réforme administrative en vue de la communautarisation, la coopération et la régionalisation.

Les ajustements en vue de la gestion politique globale dans une démocratie doivent s'opérer à travers un processus laborieux de négociations entre divers acteurs pour construire une démocratie sans illusions et dynamique au regard des rôles joués par les différentes institutions sociales.

La complexité et les contradictions d'une vue globale et locale de la gestion de la chose publique doit permettre de transcender des crises sur les hommes et femmes, crisses sur les structure; et institutions sociales, politiques et économiques. Tout en liant le futur au passé, l'ethnicité ne peut balayer le pluralisme et désintégrer les structures économiques qui prennent en charge les intérêts vitaux des populations.

Le champ démocratique éloigne de toute tentative de domination civile, promeut le pouvoir consensuel et légitimé, contribue à la mise en commun des ressources et met en évidence le rôle de l'élite locale capable de créer des modèles, des valeurs et de s institutions.

Il ne nous reste qu'à préparer l'alternance au pouvoir dans la paix.

Questions :

1. Quelle est, selon, vous, la justification première du vote ?
2. quel est le sort réservé aux candidats pendants aux élections ?
3. Comment promouvoir les solidarités objectives autour des droits et éviter des frustrations des élections honnêtes et crédibles ?
4. Quel mécanisme mettre en oeuvre pou impliquer les peuplades comme les Batwa dans l'espace de la nouvelle gouvernance démocratique ?

CONCLUSION

Dépasser les vieux clichés, planter le décor de l'Etat progressiste, et mettre in à des joutes d'une autre époque, suppose évoluer plus vers l'autonomie de la base qu'il faut reconnaître.

En effet, partis des terres devenues inhospitalières, ravagées par les maladies, les guerres civiles et créant des parasites, les Congolais, champions du phénomène de particularisme, de séparatisme et ségrégationnisme, d'individualisme, s'éloignent des autres, rendant la méfiance complexe, l'administration paralysée et inopérante.

Comment rompre ce cercle vicieux où les individus, s'approprient les ressources de l'Etat et que celui-ci sert de vivier pour les gouvernants entraînant chômage et pauvreté du grand nombre, créant des emplois inférieurs, des ressentiments et de rejet sans établir un Etat de droit, procéder aux élections libres et honnêtes et mettre sur pied un gouvernement démocratique ? La réponse à ces questions nous impose dès maintenant des débats sur les défis et perspectives d'un Etat démocratique au coeur de l'Afrique.

Quelle démocratie en R.D. Congo qui a accédé à l'indépendance sous le signe du chaos et qui traverse une longue période de gouvernance artificielle caractérisée par deux approches majeures de gestion du pouvoir d'Etat par les acteurs politiques à savoir :

- l'approche folklorique : le pouvoir pour le pouvoir, sans vision, responsabilité et ambition,
- l'approche mercantiliste : le pouvoir pour des intérêts privés.

En effet, sans idéal, sans vision, sans leadership, l'impression générale est qu'il y a absence d'un leadership politique devant permettre d'établir une société démocratique et promouvoir le développement. L'avenir apparaît donc plein de compromissions et le pouvoir du peuple est pris constamment en otage.

La destruction du cadre organique administratif de l'Etat par le clientélisme, le népotisme, le tribalisme les détournements, les violations massives des droits de l'homme et la corruption a établi une nouvelle culture politico-administrative non seulement de prédation mais d'inanité devant le mal.

La R.D.Congo comme ses citoyens ni sont-ils pas devenus l'objet de la risée du monde parce que sans dignité, sans moralité publique, sans respect des lois et des droits de l'homme et donc un non-Etat. Ce qui nécessite un nouveau consensus politique sur le sens de l'Etat et le système de gouvernance.

Depuis des décennies, le système de gouvernance du Congo et la place de l'Administration publique ont toujours pris comme mode la prédation, caractérisée par l'extorsion de valeurs matérielles et la spoliation des finances publiques, le pillage de ressources financières, naturelles, matérielles et la liquéfaction des ressources humaines. Il a mis sur pied un système de privation et de mise au pas des populations sur le plan politique, social, économique et culturel.

Le Congo a été longtemps dirigé par des systèmes de prédation institutionnalisée. C'est donc toute une économie politique qui sous-tend le système de gestion et les pratiques basées sur le mode de cueillette : on va cueillir dans les caisses de l'Etat (trésor public, Entreprises de l'Etat, ressources matérielles, des ressources naturelles) bref la spoliation du patrimoine public comme on cueille dans la nature. La question du développement n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour et encore moins celle du bien-être des population.

La philosophie du pouvoir a développé des instruments et des mécanismes d'autocratie, d'oppression et de muselage. C'est presque la militarisation du politique qui a secrété la misère des populations ne laissant pas à l'Etat, les moyens d'assumer ses fonctions traditionnelles de paix, de sécurité et du développement.

La seule constante est la régression sociale et économique (salaires de misère, la prostitution des cadres et l'inversion des valeurs laquelle entraîne une misère matérielle généralisée et croissante, en plus de la misère morale faute d'un système de valeurs qui assurerait la sécurité humaine). Le seul refuge se trouve dans la religiosité et la spiritualité, mais malheureuse, une spiritualité de misère et de désespoir. Pas de valeur sociale telle que la solidarité, la crainte de Dieu, des aînés et de l'autorité ce la loi au sein des institutions mais plutôt la quête de l'argent facile.

Paradoxalement, la misère a un côté paralysant ; elle a aussi un côté de stimulation du génie humain. Le monstre corruption, foyer principal du mal, doit être cerné par les mécanismes appropriés qui concernent aussi le politique parce que tentaculaire dans sa nature.

Dans un tel système, l'Administration publique, instrument et rouage important du pouvoir d'Etat, doit être conçue comme une Administration de l'Etat et non le contraire, avec un mode de fonctionnement en faveur du développement (services aux populations) au lieu d'être une machine folle anti-population, de désordre plutôt que de l'ordre.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES DE BASE

1. Fondation DAG Hammarskjöld, L'Etat et la crise en Afrique : la recherche d'une seconde libération, Compte rendu de la Conférence de Mweya, Ouganda du 12 au 17 mai 1990, 1992.
2. Anicet Mungala Assindie Sanzong, Le consensus politique et la renaissance de la R.D. Congo, Cerdaf 2002.
3. Léon de Saint Moulin, J.M. Kinkela, N. Paluku, E. Tshimanga, La perception de la démocratie et de l'Etat de droit en RDC, CEPAS, Kinshasa 2003.
4. Walter O. Oyugi, Peter Wanyande, G. Odhiambo Mbai, The Politics of transition in Kenya: from Kanu to Narc; Heinrich Boll Foundation 2003.
5. U.S.I.A., United State Information Agency, Qu'est ce que la démocratie ? octobre 1991.
6. Conférence Episcopale du Congo CENCO/CARTEC, Manuel de référence d'éducation civique et électorale, 2004.
7. Les droits syndicaux et autres droits humains en Afrique, ORAF/CISL-OUA-TCO, 1999.
8. Journées sur la responsabilité civique, Brazzaville, 2-4 avril 1997, Centre Culturel Américain - Agir Pluriel.
9. Louis-Vincent THOMAS, Dualisme et domination en Afrique, in Cahiers Zaïrois d'études politiques et sociales, n° 1, avril 1973 (29-50).
10. Nguyen van Chiên, La démocratie en Afrique, Note, in Cahiers Zaïrois d'études politiques et sociales, n° 1, avril 1973 (145-155).
11. PNUD : 5^e Forum sur la gouvernance en Afrique, cadre conceptuel, janvier 2002.
12. Responsible citizenship: building democracy, National Council of churches of Kenya, octobre 1993.
13. Wewe na uongozi, Popular civic education, ECPJ, Kenya Nairobi 1997.
14. The future of democracy in Kenya, Popular civic education, ECPJ, Kenya Nairobi 2003.
15. Kufikiria katiba, Popular civic education, ECPJ, Kenya Nairobi 1997.
16. Multipartism without democracy, Popular civic education, ECPJ, Kenya Nairobi 1997.

17. Building constitution, Popular civic education, EOPJ, Kenya Nairobi 997.
18. Benoît Yaovi Dovi, Etude sur le service public et la bonne gouvernance au Togo, ISP-NEPAD-TOGO, 2002.
19. BIT, Syndicats et dialogue social : situation actuelle et perspectives d'avenir, Education ouvrière n° 120, 2003.
20. Konrad Melchers, L'éducation politique en Allemagne, un modèle pour d'autres nations, Conférence ISDD, 6 Octobre 2004.
21. PETE ONDENG, Africa's Moment, Entreprise. Ltd, Nairobi, 2003

ANNEXE : Extrait du Préambule de la Constitution de la Transition

Nous,....

Forts des valeurs culturelles et spirituelles profondément enracinées dans les traditions de solidarité et de justice du Peuple Congolais et conscients de la diversité culturelle qui est un facteur d'enrichissement spirituel de la personnalité de notre peuple ;

Profondément soucieux de construire une seule et même Nation harmonieusement intégrée et de consolider l'unité nationale afin de donner une véritable âme à notre Etat ;

Convaincus que seules les valeurs d'égalité, de justice, de liberté, de tolérance démocratique et de solidarité sociale peuvent fonder une Nation intégrée, fraternelle, prospère et maîtresse de son destin devant l'histoire ;

Résolus à édifier un Etat de droit durable fondé sur le pluralisme politique, la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, la participation des citoyens à l'exercice du pouvoir, le contrôle des gouvernants par les gouvernés, la transparence dans la gestion des affaires publiques, la subordination de l'Autorité militaire à l'Autorité civile, la protection des personnes et de leurs biens, le plein épanouissement tant spirituel que moral de chaque citoyen Congolais, ainsi que le développement harmonieux de la communauté nationale ;

Réaffirmant solennellement notre attachement aux principes de la démocratie et des droits de l'homme tels qu'ils sont définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée le 18 juin 1981 ainsi que de tous les instruments juridiques internationaux et régionaux adoptés dans le cadre de l'organisation des Nations Unies et de l'Union Africaine, dûment ratifiés par la R.D.C.;

Déterminés à garantir les libertés et les droits fondamentaux du citoyen Congolais et, en particulier, à défendre ceux de la femme et de l'enfant ;

Renouvelant notre attachement à l'organisation des Nations unies et à l'Union Africaine ;

Soucieux de garantir une transition pacifique en R.D.C. fonctionnant selon les principes de la consensualité, de l'inclusivité et de la non conflictualité et reposant sur une répartition aussi juste que possible des différentes responsabilités d'Etat entre les Composantes et Entités du Dialogue Inter-Congolais, une représentation appropriée des Provinces et des différentes sensibilités politiques et, en particulier, une participation effective des femmes à tous les niveaux de responsabilité, en tenant compte des critères de compétence, de crédibilité et d'honorabilité, dans un esprit de réconciliation nationale ;

Réitérant notre engagement à mettre à profit la période de transition pour instaurer, dans la paix et la concorde, un nouvel ordre politique en R.D.C., en particulier des

institutions démocratiques en vue de la bonne gouvernance du pays, ainsi que la formation d'une armée nationale, restructurée et intégrée ;

Fidèles aux résolutions pertinentes du DIC de Sun City (République d'Afrique du Sud) du 25 février au 12 avril 2002, et de l'Accord global et Inclusif sur la Transition en R.D.C. signé à Pretoria le 17 décembre 2002 et adopté à Sun City le 1 avril 2003

INSTITUT DES STRATEGIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Observatoire des problèmes politiques, économiques et sociaux
- Centre de perspective sociale
- Tribune libre des acteurs sociaux
- Stratégies de développement économique, social, démocratique

Domaines d'intervention :

- Bonne gouvernance
- Développement démocratique
- Education civique, électorale et post-électorale
- Femmes et gender
- Lutte contre la pauvreté
- Participation citoyenne
- Dialogue entre les peuples

Méthodes de travail :

- séminaires
- colloques
- publications
- constitution d'une banque de données
- partenariat avec les autres structures d'éducation civique

Programme :

1. La vulgarisation et le débat citoyen sur le Développement Durable, notamment les opportunités offertes à la R.D.Congo par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique « NEPAD » ;
2. L'enquête sur les forces sociales réelles en République Démocratique du Congo ;
3. Les problèmes du leadership féminin dans la société congolaise ;
4. La décentralisation : la conception et l'organisation du pouvoir local et de l'administration locale en République Démocratique du Congo post-conflit ;
5. L'éducation civique préparation des communautés de base aux élections et à la gestion d'un Etat démocratique post conflit.